

LA CONVERSION DE LA PRINCESSE DE
GUÉMÉNÉ ET LA GENÈSE DE
LA FRÉQUENTE COMMUNION :
SPIRITUALITÉ ET POLÉMIQUE

Yuka MOCHIZUKI

La princesse de Guéméné (Anne de Rohan, 1604-1685), malgré le rôle capital qu'elle joua peu après sa conversion dans la genèse de *La Fréquente Communion*, n'occupe qu'une place secondaire dans l'historiographie de Port-Royal. Les mémoires de Port-Royal publiés au XVIII^e siècle restent perplexes, voire silencieux, sur la volte-face qu'elle fit par la suite, en retournant à une galanterie qu'elle voulut allier à la dévotion ; mais on ne doutait pas de l'authenticité de sa conversion et de sa piété pendant les six ou sept ans qui ont précédé sa rechute¹⁾. C'est Sainte-Beuve qui jette le discrédit sur les premiers mouvements religieux de sa vie pénitente, dans le but d'illustrer la « mâle indépendance » de Port-Royal²⁾ envers les Grands du siècle. Faisant confiance aux témoignages goguenards du cardinal de Retz (Jean-François Paul de Gondi, 1613-1679), il se plaît à relativiser les propos des mémorialistes : « Le pis est qu'on a sur la princesse de Guéméné, non seulement la suite de sa vie, mais son côté le plus secret à cet instant même de sa *conversion*³⁾. » Et d'admirer la clairvoyance de Saint-Cyran (Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-

1) *Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, Amsterdam, Potgieter, 1723, p. 111-114 (13 mars 1685) ; Claude Lancelot, *Mémoires touchant la vie de Monsieur de Saint-Cyran*, Cologne, Aux dépens de la compagnie, 1738, 2 vol. ; éd. Denis Donetzkoff, Paris, Nolin, 2003, voir surtout p. 376-377.

2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, éd. M. Leroy, Paris, Gallimard, 3 vol., 1952-1955, t. I, p. 379.

3) *Ibid.*, p. 376 : souligné par l'auteur.

Cyran, 1581-1643), de la Mère Angélique (Jacqueline Arnauld, 1591-1661) et d'Antoine Singlin (1607-1664), qui «ne furent guère dupes⁴⁾» des débuts de sa conversion. Il cite entre autres une métaphore, devenue célèbre depuis, qu'utilise le prisonnier de Vincennes dans une lettre à la Mère Angélique :

«Ce que je vous puis dire, c'est que tout ce qu'elle déclare de sa disposition présente, qui vient sans doute de la grâce de Dieu, est dans son âme *comme une étincelle de feu que l'on allume sur un pavé glacé, où les vents soufflent de toutes parts.*» (Quelle effrayante et parfaite image ! [...] ⁵⁾)

Cécile Gazier, biographe des amies de Port-Royal, suit Sainte-Beuve pour décrire «cette conversion difficile⁶⁾», mais elle va plus loin en étendant discrètement son scepticisme sur la période entière d'avant la rechute. En 1641, année où la dame nouvellement convertie se serait enfin libérée de l'ombre de son jeune amant, Paul de Gondî, «la Mère Angélique, écrit-elle, lui témoignait une vive affection, non exempte pourtant de vagues inquiétudes pour l'avenir, inquiétudes que partageait M. Singlin [...] ⁷⁾». Le discrédit devient total chez Jean Orcibal, qui qualifie sèchement la princesse de «grande dame de plus de beauté que de vertu⁸⁾», sans lui accorder aucune place dans ses études sur *La*

4) *Ibid.*, p. 377.

5) *Ibid.*, p. 378 : souligné par l'auteur.

6) Cécile Gazier, *Les belles amies de Port-Royal*, Paris, Perrin, 1930, p. 6.

7) *Ibid.*, p. 8. La biographie de la princesse de Guéméné par C. Gazier comporte plusieurs inexactitudes, dues entre autres à l'anachronisme des *Mémoires* du cardinal de Retz. Aucune lettre de la Mère Angélique ne confirme, par exemple, ces prétendues «vagues inquiétudes», contrairement à la méfiance de Singlin envers la princesse, bien signalée par Lancelot. Sa correspondance fait preuve en revanche de la joie qu'elle éprouve devant la rapidité des progrès spirituels de son amie la princesse.

8) Jean Orcibal, *Saint-Cyran et le jansénisme*, Paris, Seuil, 1961, p. 41 ; *id.*, *Les Origines du jansénisme V : La spiritualité de Saint-Cyran avec ses écrits de pièces inédits*, Paris, Vrin, p. 275.

Fréquente Communion. M. Jean Lesaulnier, en notant «sa conversion difficile, mais réelle», semble plus confiant que C. Gazier sur la solidité de sa première foi⁹⁾.

La conversion difficile ; la foi qui se confirme lentement en l'espace de deux ans, entre l'été 1639 et 1641 selon C. Gazier, surmontant de petites rechutes multiples ; une pénitente peu docile : ces images banalisées depuis Sainte-Beuve ne correspondent pourtant pas aux circonstances historiques de la genèse de *La Fréquente Communion*, qui est liée à la vie de la pénitente. Pour ne citer qu'un exemple, Antoine Arnauld (1612-1694) s'occupe début octobre 1640 de la rédaction de l'ouvrage. Il s'ensuit que la princesse de Guéméné a déjà dû effectuer une conversion solide à cette date, pour solliciter de Saint-Cyran la défense de la véritable pénitence contre les jésuites, confiée ensuite à la plume d'Arnauld. Le préjugé une fois dissipé, la spiritualité de cette personnalité hors du commun offre de riches informations sur la polémique concernant la pénitence et la communion entre Port-Royal et les jésuites. Dans cette étude, nous éclaircirons d'abord le parcours spirituel de Mme de Guéméné, et relèverons l'anachronisme de la mauvaise foi dans les anecdotes du cardinal de Retz. Nous essaierons ensuite d'élucider les circonstances, qui restent encore obscures de nos jours, de l'engagement de la néophyte dans l'affaire du P. de Sesmaisons. Nous ferons remarquer enfin la grande importance que revêt la conversion de la princesse dans la stratégie polémique de *La Fréquente Communion*.

9) *Dictionnaire de Port-Royal*, élaboré sous la dir. de Jean Lesaulnier et Anthony McKenna, Paris, Champion, 2004, article sur la princesse de Guéméné (par J. Lesaulnier), p. 487d.

I. LA CONVERSION DE LA PRINCESSE DE GUÉMÉNÉ (ÉTÉ 1639)

La relation de la princesse de Guéméné avec Port-Royal commença à l'été 1639 par les visites amicales de Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674), courtisan en disgrâce, à la maison de campagne de son amie à Coupvray (dans l'est de l'actuelle Ile-de-France), non loin de Pomponne, son propre domaine¹⁰⁾. Deux lettres de la Mère Angélique à la princesse permettent de dater avec plus de précision leurs entretiens d'août 1639¹¹⁾. La Mère Angélique de Saint-Jean (Angélique Arnauld d'Andilly, 1624-1684) fera plus tard le récit de l'entretien décisif qui eut lieu entre son père et la princesse : devant cette dernière, qui jouissait pleinement de sa vie et se considérait comme la femme la plus heureuse du monde, M. d'Andilly évoqua avec une pitié mêlée de tendresse l'existence d'un bonheur tout différent et le mépris du monde. «Ces

10) Claude Lancelot, *Mémoires*, éd. D. Donetzkoff, p. 376 : il faut lire «Coupvray» au lieu de «Compuray [Compurai]» (cf. C. Gazier, *op. cit.*, p. 4). Le prince de Guéméné acquit en 1637 ou en 1639 un grand hôtel particulier de la place Royale, qui était un lieu de souvenir de la famille Arnauld, car c'était Isaac Arnauld (v. 1566-1617), intendant des Finances, oncle et mentor de Robert Arnauld d'Andilly, qui l'avait fait construire avant de le vendre en 1612 au maréchal de Lavardin (Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Editions de Minuit, 8e éd., 1985 [1960], 2 vol., t. II, p. 667-668 ; William Ritchey Newton, *Sociologie de la Communauté de Port-Royal : Histoire, économie*, trad. Jean Laporte, Paris, Klincksieck, 1999, p. 155 ; *Dictionnaire de Port-Royal*, article sur Robert Arnauld d'Andilly). Hugo habitera dans une petite partie de l'hôtel Rohan-Guéméné, qui abrite maintenant la Maison de Victor Hugo sur la place des Vosges.

11) Lettre CII à Anne Rohan de Guéméné du 15 novembre 1639, *Lettres de la Révérende Mère Maire-Angélique Arnauld, abbesse et réformatrice de Port-Royal*, Utrecht, 1742-1744, 3 vol., t. I, p. 180 ; Lettre CXXII à la même d'août 1641, t. I, p. 213.

paroles dites sans dessein frappèrent le cœur de cette princesse¹²⁾.» Il ne tarda pas, après leur retour à Paris, à mettre son amie en relation avec la Mère Angélique, sa sœur et la réformatrice de l'abbaye de Port-Royal, qui était à cette époque maîtresse des novices¹³⁾. La princesse commença à souhaiter se soumettre à la conduite de Port-Royal. Mais cette dame mariée, notoire pour sa galanterie — elle était d'ailleurs loin d'être la seule dans son milieu —, était exposée alors à l'influence de son amant, le futur cardinal de Retz, avec qui elle était en relation au moins depuis 1638. On lit dans les *Mémoires* de ce dernier :

[1638-1639?] Le diable avait apparu justement quinze jours devant cette aventure, à Mme la princesse de Guéméné, et il lui apparaissait souvent, évoqué par les conjurations de M. d'Andilly, qui le forçait, je crois, de faire peur à sa dévote, de laquelle il était encore plus amoureux que moi, mais en Dieu et purement spirituellement. J'évoquai, de mon côté, un démon, qui lui parut sous une forme plus bénigne et plus agréable ; il la retira au bout de six semaines du Port-Royal, où elle faisait de temps en temps des escapades plutôt que des retraites¹⁴⁾.

Ces propos sur la versatilité de la princesse de Guéméné aux débuts de sa conversion, constituent un des témoignages en sa défaveur. Mais le passage le plus compromettant, sur «les escapades» à Port-Royal de Paris, ne peut être pris au sérieux, car il est improbable que la princesse, qui n'était encore prise

12) *Nécrologe de Port-Royal*, p. 111-112. Le cardinal de Retz suggère que la cause lointaine de la conversion réside dans la disgrâce qu'elle encourut auprès du cardinal de Richelieu, pour avoir traversé l'inclination qu'avait ce dernier pour la jeune reine Anne d'Autriche. Elle se retira ainsi vers 1638 à Coupvray «dans une mélancolie qui n'[était] pas imaginable» (*Mémoires*, p. 228-231). Cette disposition ne s'accorde point avec la description du *Nécrologe*.

13) *Dictionnaire de Port-Royal*, article sur la Mère Angélique Arnauld, p. 94.

14) Cardinal de Retz, *Mémoires, précédés de La Conjuration du comte de Fiesque*, éd. Simone Bertière, Paris, La Pochothèque ; Classiques Garnier, nouv. éd., 2003, p. 236-237. La rédaction des *Mémoires* se situe entre l'automne 1675 et le printemps 1677 (S. Bertière, «Avant-propos» de son édition, p. 8).

en charge par aucun directeur, ait fait une retraite longue de six semaines. Il faut comprendre que le cardinal évoque ici non sans malice le souvenir de ses retraites postérieures du carême de quarante jours. Nous ne nions pourtant pas qu'elle ait pu avoir quelques moments de faiblesse après le premier mouvement de sa conversion. C'est vers la mi-septembre 1639 qu'Arnauld d'Andilly et sa sœur prièrent Saint-Cyran de bien vouloir diriger la nouvelle convertie.

Arrêté le 14 mai 1638, le maître de Port-Royal se trouvait soumis, depuis le 3 décembre suivant, à un régime un peu moins sévère qui lui permettait de correspondre avec l'extérieur¹⁵. Il hésita au début à accepter la demande de ses amis. Sa fréquentation du grand monde le faisait plutôt douter de la persévérance de la princesse de sang, lui inspirant la comparaison entre la disposition de cette dernière et «une étincelle de feu que l'on allume sur un pavé glacé, où les vents soufflent de toutes parts¹⁶». Pourtant, la suite de la lettre nous révèle qu'un *événement* le persuada que Dieu avait dessein

15) Lancelot, *op. cit.*, p. 106-107 ; cf. *Lettres d'Antoine Singlin*, éd. Anne-Claire Josse, Paris, Nolin, 2004, p. 44-45. Pour citer la correspondance cyranienne, nous nous référons aux quatre éditions : *Œuvres chrétiennes et spirituelles de messire Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, nouv. éd., Lyon, 1679, 4 vol, qui reprend dans les trois premiers tomes les *Lettres chrétiennes et spirituelles [...]*, Paris, Vve M. Durand (et J. Le Mire), 2 vol., 1645-1647 ; *Lettres chrétiennes et spirituelles [...], qui n'ont point encore été imprimées jusqu'à présent*, s. l., 1744, 2 vol ; *Lettres inédites de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran : Le manuscrit de Munich (Cod. Gall. 691) et La vie d'Abraham*, éd. Annie Barnes (*Les Origines du jansénisme IV*), Paris, Vrin, 1962 ; et Denis Donetzkoff, Thèse d'habilitation à diriger des recherches, présentée à l'Université de Paris IV-Sorbonne, 2002, 9 vol., t. IV-VIII [pagination continue], *Jean-Ambroise Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643) : Lettres. Edition critique*. La dernière édition intègre les éditions précédentes avec de nombreuses lettres inédites et variantes.

16) Lettre 1 de Saint-Cyran à la Mère Angélique, éd. 1679, t. I, p. 2. La date (12 octobre 1639) est fautive, ou du moins douteuse, tout comme celle de nombreuses autres lettres recueillies par les soins d'Arnauld d'Andilly dans l'édition de 1645-1647 (cf. *Lettres inédites de Jean Duvergier de Hauranne*, éd. Barnes, p. 11). Sur la datation de cette lettre, voir ci-dessous.

d'entretenir plus ou moins cette étincelle. La sollicitation de la Mère Angélique était parvenue à Vincennes le jour où le prisonnier était occupé à lire «le treizième chapitre de saint Luc¹⁷⁾» : le figuier stérile, la guérison de la femme malade et courbée depuis dix-huit ans, la graine de sénevé et le levain dans la pâte, la porte étroite. On apprend par les deux premiers épisodes «la nécessité de faire pénitence avec grande humilité» ; la guérison miraculeuse est réalisée d'ailleurs par le Fils de Dieu «encore qu'un prince de la synagogue le trouvât mauvais» ; le troisième montre qu'il ne faut pas se laisser affaiblir «par les retardements et les diverses tentations et oppositions qui lui pourraient arriver» pendant que «la vertu chrétienne [...] croît peu à peu dans l'âme comme le grain dans la terre et le levain dans la pâte» ; enfin, le dernier récit invite à faire beaucoup d'efforts pour prendre le chemin étroit du paradis¹⁸⁾. Ces signes conduisirent Saint-Cyran à accepter la tâche difficile qui lui était demandée : «Car ayant toujours considéré avec saint Augustin et plusieurs saints les rencontres qui viennent de Dieu comme les langages du Ciel, celle-ci [la lecture de Luc XIII] m'a paru digne d'être remarquée¹⁹⁾.» Il laissa passer environ trois jours avant de répondre à la Mère Angélique, comme en témoignent les trois lettres à Arnauld d'Andilly dans lesquelles elle fait preuve d'une vive impatience²⁰⁾. Nous serions tentée de croire que ce délai n'était pas lié à des circonstances physiques, mais plutôt voulu. En effet, le chapitre XIII de l'Évangile de saint Luc est la lecture proposée à la messe du samedi des

17) *Ibid.*, t. I, p. 3.

18) *Ibid.*, t. I, p. 3-4.

19) *Ibid.*, t. I, p. 3.

20) Lettres LXXXV, LXXXVI et LXXXVII de la Mère Angélique à Arnauld d'Andilly, t. I, p. 158-157. Elles portent les dates du 15, du 17 et du 20 septembre 1639, mais à notre avis, elles sont un peu postérieures, entre les 21 et 23 septembre 1639. Voir ci-dessous.

Quatre-Temps de septembre²¹⁾. Autrefois, l'Eglise imposait aux quatre quartiers de l'année des jeûnes qu'il fallait observer les mercredi, vendredi et samedi d'une même semaine. Saint-Cyran se préparait certainement dès la veille à cette période de pénitence tombant en 1639 sur les 21, 23 et 24 septembre selon le Bréviaire de Paris, qui plaçait les Quatre-Temps de septembre dans la troisième semaine du mois. Le monastère de Port-Royal célébrait l'Office selon ce bréviaire, sauf à l'occasion de quelques fêtes particulières, depuis son passage en 1627 sous la juridiction de l'archevêque de Paris²²⁾. Ainsi le prisonnier de Vincennes reçut-il la lettre de l'abbesse vers le mardi 20 septembre, et il attendit le samedi 24 septembre pour pouvoir lui annoncer, avec la bénédiction divine, sa prise en charge de la pénitente. La Mère Angélique, ayant reçu la lettre de l'abbé très probablement le même jour au soir, comprit sans peine sa sainte intention :

Je désirais, écrit-elle à Arnauld d'Andilly, que ce qu'on vous porte fût incontinent à vous, et que la princesse le reçût, aujourd'hui que l'Eglise nous

21) *Breviarium parisiense ad formam sacrosancti Concilii Tridentini restitutum.... D. Joannis Francisci de Gondy, parisiensis archiepiscopi auctoritate, ac ejusdem ecclesie capituli consensu editum*, Parisiis, S. et G. Crâmoisy, 1636, 2 vol., Pars æstivalis. Voir aussi Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, *Théologie familière*, Leçon XI, «Commandements de l'Eglise» : «3. Jeûner le Carême, les quatre-Temps de l'année et les Vigiles, selon la coutume de l'Eglise, et s'abstenir de chair le vendredi et samedi.» (*Œuvres chrétiennes et spirituelles*, t. IV, p. 34). Le Bréviaire de Paris stipule : «*Quatuor Tempora celebrantur quarta et sexta Feria, ac Sabbato post tertiam Dominicam Adventus, post primam Dominicam Quadragesimæ, post Pentecosten, post Festum Exaltationis sanctæ Crucis.* (On célèbre les Quatre-Temps les mercredi, vendredi et samedi après le troisième dimanche de l'Avent, après le premier dimanche du Carême, après le jour de la Pentecôte, après la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix [14 septembre].)» ([p. v] ; cf. Thomas J. Talley, *Les Origines de l'année liturgique*, Paris, Cerf, 1990 [original en anglais en 1986], p. 170-171). Mais la période des Quatre-Temps d'automne variait. Voir ci-dessous, note 24.

22) Philippe Sellier, *Pascal et la liturgie*, Paris, P. U. F., 1966, p. 6.

propose à la messe l'Evangile du figuier. Vous verrez que la rencontre eût été heureuse : mais elle ne le sera pas moins demain que nous aurons la résurrection du fils de la veuve de Naïm²³⁾.

La date du 24 septembre 1639 que nous attribuons à ces deux lettres, l'une de Saint-Cyran à la Mère Angélique, l'autre de cette dernière à son frère, ne correspond pas à celles proposées par les éditeurs, d'ailleurs non sans confusion : respectivement, le 12 octobre 1639²⁴⁾ et le 18 septembre 1639. Mais la fin du passage de la Mère Angélique confirme notre hypothèse : l'Evangile de « la résurrection du fils de la veuve de Naïm » (Luc vii 11-15), prévu selon elle pour la messe du lendemain, n'est autre que la lecture du quinzième dimanche après la Pentecôte, en l'occurrence le 25 septembre 1639.

La Princesse de Guéméné, quant à elle, reçut un extrait de la lettre de Saint-Cyran, un «Mémoire», que la Mère Angélique fit composer en supprimant le début, c'est-à-dire l'image de l'étincelle de feu sur la glace²⁵⁾. Il abondait en consolations et en avis édifiants pour une personne nouvellement convertie, comme c'était toujours le cas de la première lettre que Saint-Cyran écrivait à

23) Lettre LXXXVIII de la Mère Angélique à Arnauld d'Andilly du 18 septembre [*sic*] 1639, t. I, p. 158.

24) Il nous semble que la datation de la lettre de Saint-Cyran, fantaisiste à première vue, proposée par Arnauld d'Andilly dès la première édition de 1645, correspond au mercredi des Quatre-Temps selon un autre calendrier liturgique. Le Bréviaire de Paris en latin (1636, 1640, 1643, 1653, 1657, 1668), missel de tous les jours, place les Quatre-Temps de septembre, comme nous venons de le noter, dans la troisième semaine de septembre ; alors que le missel pour les dimanches et les fêtes les insère entre les dix-septième et dix-huitième dimanches après la Pentecôte, au moins pour les traductions françaises faites par Port-Royal, comme le *Missel romain* de Joseph de Voisin (1660) et *L'Année liturgique* de Nicolas Le Tourneau (1688). L'historien de la liturgie Prosper Guéranger propose ce dernier classement, tout en précisant que la période des Quatre-Temps de septembre variait (*L'Année liturgique : Le Temps après la Pentecôte, tome II*, Paris-Poitiers, Oudin Frères, 1883, p. 449).

25) Lettre II de Saint-Cyran à Anne de Rohan de Guéméné du 30 octobre [*sic*] 1639, éd. 1679, t. I, p. 19.

ceux qu'il avait accepté de prendre sous sa direction spirituelle²⁶⁾. La princesse en remercia Saint-Cyran, qui pour sa part, après quelques moments de souffrance, lui répondit fin septembre 1639²⁷⁾. C'est la première des nombreuses lettres cyraniennes qui lui sont adressées. La Mère Angélique, en confiant cette précieuse lettre à son frère, lui conseilla de laisser la princesse toute seule pendant «deux ou trois jours» pour qu'elle en savoure l'onction²⁸⁾. Ce délai passé, à partir du dernier jour de septembre, elle lui demanda à plusieurs reprises, brûlée d'impatience, des nouvelles de la pénitente : elle n'avait pas le droit de correspondre directement avec cette dernière, ayant reçu de Saint-Cyran l'ordre de «[se] retirer des Grands»²⁹⁾. Mme de Guéméné s'était mise à mener, suivant en cela l'indication du *Mémoire*, une vie retirée dans son hôtel de la place Royale, nourrie d'oraisons faites en la manière que Saint-Cyran avait marquée dans son *Catéchisme*, et de petites lectures de dévotion faites

26) A. Barnes, *Lettres inédites de Saint-Cyran*, p. 260, n. 1.

27) Lettre II de Saint-Cyran ; Lettre LXXXIX de la Mère Angélique à Arnauld d'Andilly du 22 septembre [*sic*] 1639, t. I, p. 161-162.

28) Lettre LXXXIX de la Mère Angélique au même du 22 septembre [*sic*] 1639, t. I, p. 161.

29) Lettre xc de la Mère Angélique au même du 26 septembre [*sic*] 1639, t. I, p. 162-163. A notre avis, cette lettre doit dater du 30 septembre 1639. La Mère Angélique y conseille à Arnauld d'Andilly de lire le livre d'Esther. Or cette lecture est proposée dans le Bréviaire pour la cinquième semaine de septembre, qui est superflue en 1639. Fervente lectrice du Bréviaire, la Mère Angélique a sans doute voulu terminer les pages restantes de septembre le dernier jour de ce mois. Elle comprenait le latin, mais à l'été 1644, elle se réjouira tout de même de posséder sur elle un Nouveau Testament en français (Lettre CLVIII et CLX au même de juillet 1644 et d'août de la même année, t. I, p. 268-269).

dans un esprit de prière³⁰⁾.

Les progrès spirituels de la princesse, dont Singlin, le directeur des religieuses, avait écrit dès le mois d'août précédent dans une lettre à Claude Lancelot (1616-1695) «que si elle continuait, ce serait le plus grand miracle de la grâce qui eût paru dans l'Église depuis longtemps»³¹⁾, étaient l'objet de l'attention de la communauté entière de Port-Royal. Très vite, on apprit avec joie qu'elle vivait un combat spirituel :

Je confesse, répondit la Mère Angélique à Arnauld d'Andilly, que je fus ravie de voir dans le billet de la princesse qu'il était malaisé d'user de déguisement, parce qu'il fallait ôter la vanité. Le Saint Esprit ne peut user de remise³²⁾.

Il s'agit d'«une espèce de déguisement et de dissimulation toute sainte», par laquelle on évite d'«affecter de paraître [dévot] aux yeux du monde» par des gestes qui frappent la vue. L'abbé avait souligné dans son *Mémoire* qu'aux débuts de la conversion, les nouveaux sentiments de piété devaient plutôt se reconnaître par leur fruit, les actions, que par les manières³³⁾. La vanité de la néophyte supportait mal cette discrétion. Mais sentir cette résistance dans son

30) Lettre I de Saint-Cyran à la Mère Angélique éd. 1679, t. I, p. 5-6. Port-Royal publiera en 1642 ce *Catéchisme* sous le titre de *Théologie familière, ou Brève explication des principaux mystères de la foi, revue et corrigée sur l'original, avec deux autres petits traités, l'un de la confirmation et l'autre de la messe*. L'édition de 1639 a été confectionnée par un faussaire (J. Orcibal, *Les Origines du jansénisme V*, p. 140). Pour l'instruction sur la prière, voir *Théologie familière*, Leçon XIII «De la prière», *Œuvres chrétiennes et spirituelles*, t. IV, p. 37-43. Saint-Cyran y explique les quatre façons de prier, par paroles, par pensées, par actions et par souffrances, ainsi que la prière du mendiant qu'on peut faire lorsque les précédentes manquent.

31) Lancelot, *op. cit.*, p. 376. Le futur mémorialiste (1616-1695) séjourna à La Ferté-Milon de juillet 1638 à août 1638 (A. -C. Josse, *Lettres d'Antoine Singlin*, p. 38, 43-44).

32) Lettre XCII de la Mère Angélique à Arnauld d'Andilly du 28 septembre [sic] 1639, t. I, p. 165.

33) Lettre I de Saint-Cyran à la Mère Angélique, éd. 1679, t. I, p. 9.

âme est déjà un progrès spirituel. *L'étincelle de feu* semble mieux résister que prévu aux obstacles propres aux gens de grande condition : «M. de S. Cyran, continue la Mère, ne se sera pas fâché qu'elle fasse plus promptement les choses qu'il ne pensait.» Dans la lettre suivante, datée du 4 octobre 1639, la Mère Angélique exulte : «D'heure en heure ma joie croît [...]» Assister à ses grands progrès spirituels, accordés par les miséricordes divines, aidera à «convertir» la communauté de Port-Royal³⁴⁾. Elle demande à Arnauld d'Andilly, le jour de la fête de S. Bruno, le 6 octobre, de prier la princesse de marquer, à l'usage du Monastère, les endroits de ses lectures qui l'auront touchée : édifier des religieuses et des Solitaires, c'est «une vocation si particulière et si rare pour une personne de sa condition, que je ne sais si depuis plus d'un siècle il s'en est trouvé une seule semblable³⁵⁾.» Voici une autre lettre, datée du 11 octobre 1639, qui fait amplement montre de la joie de la communauté entière qui assiste à ce grand miracle qu'est la conversion d'une personne de grande condition :

La continuation des grâces sur la princesse, écrit-elle toujours à Arnauld d'Andilly, nous console de plus en plus ; et il est vrai que Dieu la fait ressentir. Je ne vous saurais dire combien mon neveu Le Maistre en est ravi, et toute la petite Congrégation de M. de S. Cyran, que je ne doute point que Dieu n'accroisse par ses prières et par ses souffrances. Vous me faites un très grand plaisir, mon très cher frère, de conclure toujours par l'obligation que nous avons de profiter de cet exemple ; car ce doit être vraiment le résultat de tous les effets de la divine providence, et surtout de ses miséricordes si signalées. Il y a plusieurs années que j'ai désiré de tout mon cœur de voir une personne de cette condition triompher vraiment du monde en le foulant aux pieds, m'ennuyant que Dieu fût privé depuis tant de temps de cette gloire. Car pour parler vraiment, la dévotion des Grands, et presque même

34) Lettre xciii de la Mère Angélique à Arnauld d'Andilly du 4 octobre 1639, t. I, p. 165.

35) Lettre xciv au même du 6 octobre 1639, t. I, p. 167.

des moindres, n'a point été là depuis très longtemps. Dieu soit à jamais béni de ce qu'il nous fait voir ce miracle en nos jours qui sont remplis de tant d'impiétés³⁶⁾.

Quelques jours plus tard, ayant confirmé que la dévotion de la princesse était bien affermie, Saint-Cyran autorise la Mère Angélique à correspondre avec elle³⁷⁾. Finalement, la conversion de Mme de Guéméné ne s'avère pas aussi difficile qu'on le croyait.

Le 5 novembre 1639, la princesse de Guéméné vit toujours retirée chez elle, «en amour de la solitude»³⁸⁾. Mais de nouvelles épreuves approchaient : le choix du confesseur et la confession générale. A Port-Royal, on perdait l'espoir d'une libération de Saint-Cyran. On conseillait à la princesse de se soumettre à la conduite de Singlin, à l'exemple du duc de Liancourt, qui lui avait été confié par le prisonnier³⁹⁾. Elle résistait, sans doute parce que Singlin se montrait toujours distant envers elle, se méfiant du commerce avec les Grands. L'éloge que la Mère Angélique faisait de «la lumière et la grâce de conduite» sonnait creux à ses oreilles. Elle préférait un «bonhomme», le P. Charpentier, fondateur et supérieur de la communauté des prêtres du Mont-Valérien, qui venait confesser les novices et les pensionnaires de Port-Royal depuis l'arrestation de Saint-Cyran⁴⁰⁾. En outre, la princesse devait se préparer à la confession générale, cette grande épreuve des nouveaux pénitents, dont la vue avait également rebuté en 1637 un jeune avocat brillant, Antoine Le Maistre (1608-1658), qui avait pour confesseur Saint-Cyran lui-même et qui devint le premier

36) Lettre xcv au même du 11 octobre 1639, t. I, p. 167-168.

37) Lettre xcvi à Anne de Rohan de Guéméné du 22 octobre 1639, t. I, p. 171.

38) Lettre xcix à la princesse de Guéméné du 5 novembre 1639, t. I, p. 173-174.

39) Lettre ci à Arnauld d'Andilly du 13 novembre 1639, t. I, p. 177 ; Lancelot, *op. cit.*, p. 107, n. 3.

40) Lettre ci de la Mère Angélique ; Lancelot, *op. cit.*, p. 88.

Solitaire de Port-Royal⁴¹⁾. La Mère Angélique la supplie, le 15 novembre, d'abandonner les efforts de l'esprit humain, «de ne rien faire du tout que regarder Dieu, comme il [lui] a fait la grâce de faire depuis trois mois, le suppliant de regarder [sa] misère⁴²⁾.» La correspondance sur ce sujet s'interrompt après la lettre du 17 novembre 1639 à son frère. Est-ce quelques jours plus tard, dans la deuxième moitié de novembre, que la pénitente se résigne et fait sous la juridiction de Singlin «un renouvellement général de toute sa vie⁴³⁾»? Le compte rendu que la duchesse de Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon, 1619-1679) fera vingt ans plus tard de sa deuxième retraite du renouvellement, vécue sous la conduite du même directeur pendant une quarantaine de jours, entre le 24 novembre 1661 et l'Épiphanie de 1662, nous donne quelques idées sur le déroulement de la retraite et la confession générale à Port-Royal⁴⁴⁾. Le directeur s'assure d'abord que le pénitent hait le siècle. Si ce dernier est déjà dans un état satisfaisant de progrès spirituel, il doit confirmer aussi son désir de s'avancer dans la perfection sans se donner de bornes, mais ce n'était sans doute pas le cas de notre princesse⁴⁵⁾. Ensuite, le directeur écoute sa confession générale, et lui ordonne les œuvres de la pénitence, dont la partie essentielle est la privation de l'Eucharistie. Le pénitent peut assister à la messe, mais seulement en se regardant comme un *excommunié* indigne de participer aux saints mystères qui se célèbrent, sans jamais lever les yeux ni sur l'hostie ni sur l'autel ; il récite les Sept Psaumes de la pénitence à des heures différentes, avec une méditation après chaque Psaume ; il récite par ailleurs tous les jours le *Miserere* et s'éveille à deux

41) Lettre ci, p. 177.

42) Lettre cii à Anne de Rohan de Guéméné du 15 novembre 1639, t. I, p. 180.

43) Lettre i de Saint-Cyran à la Mère Angélique, éd. 1679, t. I, p. 14.

44) «Retraite de Madame de la Duchesse de Longueville», *Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, s. l., 1735, p. 137-150.

45) *Ibid.*, p. 138-140.

heures du matin afin de demander la miséricorde pour ses péchés⁴⁶⁾. Il fait également la lecture, suivie de la méditation ; il doit garder un grand silence même à l'égard des choses concernant Dieu⁴⁷⁾, sauf avec son directeur à qui il confesse ce qui s'est passé dans son cœur pendant ses propres examens de conscience⁴⁸⁾ — «Que l'homme s'éprouve soi-même avant que de manger cette viande» (I Cor., xi, 28)⁴⁹⁾ —. Le directeur, quant à lui, donne des conseils au pénitent, soit par oral, soit par écrit. Au bout d'un certain temps, quand il est persuadé que le renouvellement est fait chez le pénitent bien contrit, il lui donne l'absolution et l'autorise à communier.

Le renouvellement de la princesse de Guéméné prit un petit mois. Contrairement à Mme de Longueville, déjà bien affermie dans la piété, ce délai lui parut éternel, tout comme à son ami fidèle Arnauld d'Andilly. Dans une lettre datée du 17 décembre 1639, Singlin justifiera envers la Mère Angélique la mesure de sévérité qu'il était contraint de prendre :

Je me suis senti obligé de vous écrire ceci, pour mettre hors de peine la P. [princesse] et l'ami [d'Andilly], leur pouvant assurer maintenant que je me comporterai d'une manière à l'égard de l'action qui se doit faire à nous, que non seulement il n'y aura rien à redouter mais qu'elle y recevra avec grande consolation ce qu'elle pouvait appréhender qu'on lui différât. Je n'ai pu donner cette assurance jusqu'à cette heure, ne l'ayant reçue plus tôt de Dieu. Et si j'avais fait auparavant, j'aurais trahi ma propre conscience et la sienne même, puisque je l'eusse fait plus par condescendance humaine que par l'ordre de Dieu qui m'avait été caché jusqu'à présent, nonobstant toutes les raisons apparentes qui m'y pouvaient faire rendre⁵⁰⁾.

46) *Ibid.*, p. 138.

47) *Ibid.*

48) *Ibid.*, p. 140 *sqq.*

49) Lettre 1 de Saint-Cyran à la Mère Angélique, éd. 1679, t. I, p. 14. Le passage paulinien est un des motifs les plus importants de *La Fréquente Communion*.

50) Lettre 5 de Singlin [à la Mère Angélique] [de Port-Royal des Champs] du 17 décembre 1639, *Lettres d'Antoine Singlin*, p. 179-180.

Le fait que la princesse n'ait pu vivre avec joie toute la période de la pénitence est souvent interprété comme un présage de sa future rechute. Mais Saint-Cyran avait prévu dans le *Mémoire* une durée bien plus courte pour son renouvellement : «elle ne fera que bien de prendre *quelques jours* pour se préparer avec soin au sacrement de pénitence», même si les catéchumènes de l'Église primitive se préparaient au sacrement de baptême en y employant «une bonne partie de leur vie»⁵¹⁾. Il n'avait pas non plus jugé nécessaire de transmettre à la pénitente de grande condition son enthousiasme pour l'Église primitive, motif puissant qui permettait aux religieuses et aux Solitaires de s'engager volontairement à une longue pénitence laborieuse⁵²⁾. D'ailleurs, Mme de Guéméné n'est pas la seule à souffrir du délai de l'absolution pendant le premier renouvellement. Un an plus tard, un aristocrate savant se soumet à la même épreuve et manifeste ouvertement son mécontentement à Singlin, en opposant la douceur de François de Sales à la rigueur de saint Charles. Gaston de Playes (? -1651) se plaint aussi que son directeur le traite avec plus de sévérité que la princesse⁵³⁾. Voici l'avis que Saint-Cyran donne à Singlin :

Et s'il [M. de Playes] parle de N. [Mme de Guéméné], dites-lui hardiment qu'il a paru dès le commencement un changement de grâce dans son cœur, *qu'elle s'est soumise à tout ce que l'on a voulu*, et qu'elle a eu de la douleur qu'on n'ait pas

51) Lettre 1 de Saint-Cyran à la Mère Angélique, éd. 1679, t. I, p. 14 ; voir ci-dessous, note 90. Nous entendons ici par la *préparation au sacrement de pénitence*, toute la procédure pour atteindre le but de celui-ci, l'absolution suivie de la communion.

52) Claude Lancelot, ayant découvert l'ancienne pénitence dans quelques homélies de saint Césaire, s'était tellement réjoui de pratiquer la séparation de l'Eucharistie pendant le carême, pour son premier renouvellement, qu'il voulut rester dans cet état douze mois de plus, jusqu'à Pâques l'année suivante (*Mémoires*, p. 66).

53) Lettre 1 de Saint-Cyran à Singlin, éd. 1962, p. 21, 27. M. de Playes se convertit en 1640 à la lecture de l'Écriture Sainte (*Dictionnaire de Port-Royal*).

tardé plus longtemps à l'absoudre et à la faire communier⁵⁴).

Il convient donc de ne pas interpréter la plainte de la pénitente comme un manque de docilité, mais comme un cri de désespoir qu'elle a poussé, ne sachant plus quoi faire pour atteindre à la contrition que son directeur exigeait. Il manquait également à Singlin d'avoir la bienveillance fraternelle de la consoler en lui inspirant l'espérance des miséricordes divines. De toute manière, le directeur finit par se satisfaire de la douleur sincère dont elle avait fait preuve devant Dieu. Il ne tarde plus à l'absoudre et l'invite à communier le lendemain, le dimanche 18 décembre.

La princesse de Guéméné est désormais autorisée à visiter toutes les semaines Port-Royal de Paris, accompagnée d'Arnauld d'Andilly, pour s'entretenir avec les Mères. Elle y déjeune, elle y passe la plus grande partie de la journée. Singlin, tout en conservant ses distances, a accepté la charge de «sa nouvelle pénitente» qui a vécu une conversion «singulière» selon ses propres

54) Lettre 1 de Saint-Cyran à Singlin [début octobre 1640], éd. 1962, p. 27 : c'est nous qui soulignons. L'identification de «N.» est proposée par A. Barnes. Les témoignages que nous venons de citer ne permettent pas d'imaginer avec J. Orcibal que Saint-Cyran ait été embarrassé par notre pénitente. L'abbé évoque, dans un fragment de la lettre reproduit dans *Le Traité de la pénitence*, «les divers dégoûts qu'il [un nouveau converti] cause [au directeur]», et J. Orcibal suggère qu'il pense «à Mme de Guéménée [*sic*] et à lui-même» (*Origines du jansénisme*, V, p. 310). Il est plus probable qu'il désigne Singlin, qui avait une méfiance extrême à l'égard des Grands.

termes⁵⁵⁾. Pendant le carême de 1641, Saint-Cyran reprend la direction de la princesse. Il lui ordonne de faire une retraite de quarante jours en s'abstenant de communier, et lui permet à Pâques deux communions hebdomadaires extraordinaires, puis des communions mensuelles⁵⁶⁾. Quelques mois plus tard, en juillet 1641, le futur cardinal de Retz avoue sa défaite devant Port-Royal : il se rappelle très probablement le dernier carême en pénitence auquel s'est soumise son ancienne maîtresse, tout en faisant une confusion sur le lieu de sa retraite :

[6 juillet 1641] Mme de Guéméné s'était retirée depuis six semaines dans sa maison de Port-Royal. M. d'Andilly me l'avait enlevée : elle ne mettait plus de poudre, elle ne se frisait plus, et elle m'avait donné mon congé dans toute sa forme la plus authentique que l'ordre de la pénitence pouvait demander⁵⁷⁾.

55) «Et je vous prie de vous y souvenir de moi et de notre nouvelle pénitente à ce que Dieu inspire à l'un ce qu'il doit dire et faire, et à l'autre qu'il donne la disposition de bien embrasser et faire tout ce à quoi Dieu l'engagera. Il est nécessaire d'une grâce extraordinaire pour l'un et pour l'autre, que la conversion de telles personnes est singulière, et que la personne qui la doit assister est faible et impuissante.» (Lettre 6 de Singlin à la sœur Marie de Sainte-Claire Arnauld [janvier 1640], p. 182-183). Lancelot rapporte un épisode, qu'il mettra plus tard en rapport avec la rechute de la princesse après la mort de Saint-Cyran. Les jours où Singlin se trouvait à Port-Royal des Champs, la princesse de Guéméné se déplaçait jusque-là, mais elle n'était pas assurée d'être reçue par son directeur : «Je me souviens même qu'une fois elle témoigna en être un peu mortifiée, et se plaignit de ce que venant de si loin elle n'avait pas au moins l'avantage de voir celui qui la conduisait. On rapporta ces paroles à M. Singlin après qu'elle fut partie ; sur quoi il nous dit ensuite : 'Je serais bien éloigné de voir ces personnes-là à moins qu'elles ne me demandassent, ou que quelque nécessité ne m'y engageât.'» (Lancelot, *op. cit.*, p. 376).

56) «Ce temps de Pâques, où tout le monde se prépare à renouveler ses bonnes résolutions, m'a obligé à vous le dire, n'y ayant point d'exercice qui nous puisse rendre plus dignes d'approcher de la sainte communion. [...] Pour ce qui est de vos communions, si vous trouvez qu'après avoir communié le jour et l'octave de Pâques, vous profitez dans ces commencements en communiant une fois le mois outre les fêtes notables, vous le pouvez faire.» (Lettre LVI de Saint-Cyran à la princesse de Guéméné du 25 mars 1641, éd. 1679, p. 459)

57) Retz, *op. cit.*, p. 257.

Peu après, en août 1641, la Mère Angélique fête le deuxième anniversaire de sa conversion : «Il y a aujourd'hui deux ans que [Dieu] vous tira à lui, et vous fit la grâce de le suivre⁵⁸⁾.» La néophyte est depuis un an engagée dans l'histoire polémique et littéraire de Port-Royal en tant que contributrice à la genèse de *La Fréquente Communion*.

II. L'AFFAIRE DU P. DE SESMAISONS (ÉTÉ 1640)

L'information la plus fiable sur cet engagement est fournie par deux auteurs contemporains de Port-Royal, Arnauld et Godefroy Hermant (1617-1690). Le premier expose l'essentiel des circonstances au début de la *Préface* de la *Fréquente Communion*, publiée en août 1643, tout en taisant le nom des personnages.

Il y a quelque temps qu'une personne de grande condition, laquelle ayant reçu de Dieu une grâce très rare et très singulière, travaillait à lui témoigner sa reconnaissance, par les actions d'une piété solide et vraiment chrétienne, reçut un écrit, qu'on lui fit tomber entre les mains, par lequel on tâchait de la détourner de la voie où Dieu l'avait mise, comme d'une voie dangereuse et pleine d'erreur. [...] ⁵⁹⁾

On voit que l'admiration pour cette conversion *du siècle* reste vive à Port-Royal

58) Lettre CXXII de la Mère Angélique à la princesse de Guéméné d'août 1641, t. I, p. 213.

59) Arnauld, *De La Fréquente Communion, contenant les sentiments des Pères, des Papes, et des Conciles ; et la tradition de l'Eglise sur le sujet de la Pénitence et de l'Eucharistie, par Messire Antoine Arnauld, docteur en théologie de la Maison de Sorbonne*, Paris, A. Vitry, 1643. L'ouvrage sera désormais désigné par les initiales FC, et cité dans l'édition des *Œuvres de messire Antoine Arnauld [...]*, Paris-Lausanne, S. d'Arnay, 1775-1783, 43 tomes en 38 vol. (désignées par les initiales OC), t. XXVII, 1779, *Préface*, p. 73-74.

à la fin de l'année 1641, lorsqu'Arnauld commença à composer la *Préface*⁶⁰⁾. L'écrit en question est rédigé à la main par un jésuite, le P. Pierre de Sesmaisons (1588-1648). Avant de se convertir sous la conduite de Saint-Cyran, Mme de Guéméné avait sans doute un confesseur jésuite, comme c'était le cas de nombreux Grands de l'époque⁶¹⁾. Pour ramener cette dame de très grande condition à la Compagnie de Jésus, Sesmaisons, préfet spirituel à la maison professe de Paris, y entreprend, avec l'aide de ses collègues, de discréditer la méthode cyranienne du *renouveau*, qui consiste à faire pénitence en s'éloignant pendant un certain temps de l'Eucharistie. C'est, précise Hermant, par l'intermédiaire de la marquise de Sablé (Madeleine de Souvré, v. 1599-1678) que le traité du jésuite, *Question, s'il est meilleur de communier souvent que rarement*, était tombé entre les mains de la princesse — la première finira par se convertir comme son amie, et quittera par la suite la conduite des jésuites pour suivre celle de Port-Royal —⁶²⁾. Selon le P. René Rapin (1621-1687), Mme de Sablé était dirigée, pendant sa jeunesse, par le P. Pierre Coton (1564-1626), et après son mariage en 1614, par le P. de Sesmaisons⁶³⁾. La princesse, désapprouvant l'intention du jésuite, pria son nouveau directeur de justifier sa conduite pour réparer l'injure faite à la vérité. Saint-Cyran, alors prisonnier de Vincennes, chargea son jeune disciple Arnauld de répondre au P. de Sesmaisons pour défendre l'héritage et la tradition de la doctrine de Jésus-

60) La composition de la *Préface* ne succéda pas, comme on le croit, immédiatement à la lettre de Saint-Cyran à Arnauld du 9 août 1641. Ce n'est qu'à la mi-décembre 1641, après avoir été ordonné prêtre et nommé docteur, qu'Arnauld se mit à travailler avec son assistant Sacy à la *Préface*.

61) C'est ce que suggèrent les éditeurs d'Arnauld, t. XXVI, 1779, p. xxxii-xxxiii.

62) Godefroy Hermant, *Défense de Messieurs les prélats approbateurs du livre de La Fréquente Communion [...]*, Paris, 1646, 2 parties en 1 vol., II^e partie, p. 28-33.

63) René Rapin, *Mémoires sur l'Eglise et la société, la cour, la ville et le jansénisme, 1644-1669, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit autographe, par Léon Aubineau*, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1865, 3 vol., t. I, p. 29-30.

Christ.

A ces informations officielles s'ajoutent deux détails fournis respectivement par les chroniqueurs contemporains et par les éditeurs de Port-Royal au XVIII^e siècle. Les premiers se plaisent à supposer qu'à l'origine de *La Fréquente Communion* et des grandes controverses théologiques qui l'ont suivie était un petit débat courtois et casuistique entre deux précieuses. Au dire du P. Rapin, la princesse de Guéméné aurait trouvé la communion mensuelle de la marquise de Sablé trop fréquente pour une personne du monde, et cette dernière serait allée avertir son confesseur, le P. de Sesmaisons⁶⁴). Le mémorialiste jésuite, qui fréquentait le salon de la marquise, du moins dans «les dernières années» de sa vie⁶⁵), a eu sans doute des occasions d'obtenir ses confidences sur l'affaire du P. de Sesmaisons. Mais son parti pris le conduit souvent, sinon toujours, à travestir les faits. Ici aussi, son constat n'a pour fondement que le titre de l'opuscule de son confrère. Tallement de Réaux (1619-1692) propose une autre scène, plus croustillante :

La marquise de Sablé [*sic*] dit un jour à la princesse de Guéméné [*sic*], qu'aller au bal, avoir la gorge découverte et communier souvent, ne s'accordaient guères bien ensemble ; et la princesse lui ayant répondu que son directeur, le père Nouet jésuite [*sic*], le trouvait bon, la Marquise la pria de lui faire mettre cela par écrit, après lui avoir promis de ne le montrer à personne. L'autre le lui apporta, mais la Marquise le montra à Arnauld, qui fit sur cela le livre de *la Fréquente Communion*⁶⁶).

La confusion des protagonistes interdit d'accorder foi à l'épisode du bal, qui sera

64) *Ibid.*, t. I, p. 29-30.

65) *Ibid.*, t. II, p. 395.

66) Tallement des Réaux, *Historiettes*, éd. A. Adam, Paris, Gallimard, 2 vol., 1967-1970, t. I, p. 512. Le P. Jacques Nouet (1605-1680) fit plusieurs sermons acharnés contre *La Fréquente Communion*, juste après la parution de l'ouvrage en août 1643 (Lancelot, *op. cit.*, p. 165-166).

largement répandu par Sainte-Beuve⁶⁷⁾. Le chroniqueur y fait d'ailleurs référence à la polémique postérieure sur la casuistique relâchée, qui sera suscitée par la publication de *La Fréquente Communion*. Finalement, ces deux rapports n'en disent pas plus que la fameuse formule de La Rochefoucauld (1613-1685), qui aurait nommé les deux dames «les fondatrices du jansénisme»⁶⁸⁾. Nous pouvons toutefois admettre la réalité d'un entretien entre elles, sans lequel aurait été impossible l'entrée en scène du confesseur de Mme de Sablé.

La prétendue Instruction de Saint-Cyran

Mais qu'y avait-il de si alarmant pour les jésuites parisiens dans la conversation des deux amies, au point qu'ils se crurent obligés de prendre la peine de rédiger pour l'une d'elles un petit traité sur la tradition de la communion? Comment peut-on concilier la destinataire et le contenu de l'opuscule? Le statut laïc et féminin de l'une ne semble pas s'accorder avec le caractère savant de l'autre, qui frappe dès l'exorde par cette thèse propre à la théologie positive : «La meilleure règle que nous devons garder, pour ne nous point tromper en ceci, comme en toutes les autres choses, c'est de regarder ce qui est conforme à l'Antiquité, aux traditions des Saints, et aux vieilles coutumes de l'Eglise⁶⁹⁾». La réponse traditionnelle est de supposer la présence d'un écrit cyranien qui aurait fourni des arguments au P. de Sesmaisons. C'est dans une note des *Mémoires* de Claude Lancelot, publiés en 1738, qu'on proposa pour la première fois cette hypothèse : «Ce Père ayant vu une Instruction que

67) Sainte-Beuve cite Tallemant sans l'indiquer, en corrigeant bien les noms (*Port-Royal*, t. I, p. 634).

68) Rapin, *op. cit.*, t. I, p. 32-33.

69) Arnauld, *FC*, I, 1, p. 181. Nous citons la *Question, s'il est meilleur de communier souvent que rarement* du P. de Sesmaisons à partir des extraits présentés dans *La Fréquente Communion*.

M. de S. Cyran avait dressée pour la direction de Madame la Princesse de Guéméné, qui se conduisait par ses avis, s'avisa d'écrire contre [...]»⁷⁰.) Appelé depuis sous différents noms selon les historiens, soit «une Instruction (abrégée)» (éditeurs de Lancelot, ceux d'Arnauld, Orcibal et Lesaulnier⁷¹), soit «un Règlement de conduite» (éditeurs de Thomas du Fossé et Sainte-Beuve⁷²), soit «un petit traité» (Meyer⁷³), cet écrit ne fut pourtant évoqué par aucun mémorialiste de l'époque, pas plus par le P. Rapin que par les autres. Et nous doutons fort, pour les trois raisons suivantes, qu'une telle instruction ait seulement existé. Premièrement, le P. de Sesmaisons n'eut l'intention ni de publier son opuscule ni de le faire circuler en manuscrits, comme l'atteste en 1644 son confrère, le P. Jacques de La Haye (1599-), dans les *Remarques judicieuses* : cet «auteur inconnu [le P. de Sesmaisons]» «ne songea jamais à publier son écrit» ; Arnauld en «avait l'original, et toutes les copies, l'auteur

70) Lancelot, *Mémoires*, éd. 1738, t. I, p. 239, note.

71) Arnauld, *OC*, t. XXVI, p. xxii ; J. Orcibal, *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 41 ; J. Lesaulnier, «*La Fréquente Communion* d'Antoine Arnauld», p. 62.

72) *Mémoires de Pierre Thomas Sr Du Fossé, publiés en entier pour la première fois avec une introduction et des notes, par F. Bouquet*, Rouen, Méterie, 1876-1879, 4 vol., t. I, p. 102 note, p. 106, note ; Sainte-Beuve, *op. cit.*, t. I, p. 643.

73) Albert de Meyer, *Les Premières Controverses jansénistes en France (1640-1649)*, Louvain, Imprimerie Veuve Joseph Van Linthout, 1917, p. 223.

même ne s'en étant rien réservé»⁷⁴). La Haye insère à la fin des *Remarques* la reproduction du texte de Sesmaisons sous le titre de *l'Instruction sur la fréquente Communion : ou l'Ecrit intitulé, Question, s'il est meilleur de communier souvent que rarement*, et ses propos semblent être confirmés par le très petit nombre de modifications, à part celles de ponctuation, que l'auteur y a apportées par rapport aux extraits présentés dans *La Fréquente Communion*. Hermant, qui réfute point par point les *Remarques*, ne conteste pas ces propos⁷⁵. Or à l'époque, quand on a un dessein polémique, on a coutume de garder l'original et de le faire au moins circuler en copies manuscrites, à défaut de le publier, comme ce fut le cas avec *l'Information contre Saint-Cyran*⁷⁶).

En deuxième lieu, la grande dette de Sesmaisons à l'égard de *L'Instruction*

74) Jacques de La Haye, *Remarques judicieuses sur le livre intitulé De La Fréquente communion, par monsieur Arnauld, docteur en théologie. Pour servir d'éclaircissement aux intentions, et à la doctrine de l'auteur*, Paris, Cramoisy, 1644, Remarque XVIII, p. 18. Quant à l'attribution de cet ouvrage publié sous anonymat, d'autres noms sont cités, tels le P. de Sesmaisons lui-même, le P. Nouet ou le prêtre séculier François Renard (Arnauld, *OC*, t. XXVI, *Préface historique et critique*, p. LXXX ; Sommervogel, article «HAYE, Jacques de la»), mais la remarque suivante est catégorique : Arnauld, *Discours d'un docteur en théologie, sur les sentiments du P. Emery de Bonis, jésuite, etc.*, 1645 : «le P. de la Haye, qui, combattant en termes formels le jugement du P. de Bonis [*sic*], déclare dans l'Art. 31 des *Remarques judicieuses*, dont on sait qu'il est le principal auteur [...]» (Arnauld, *OC*, t. XVIII, 1779, p. 518). Le P. de La Haye enseigne les humanités, la philosophie et la théologie, avant de s'embarquer, vers 1651, pour Constantinople. Il est connu pour sa polémique contre Godefroy Hermant, grand défenseur de l'Université de Paris. Ce dernier rappelle justement des passages du polémiste jésuite dans son *Apologie pour Monsieur Arnauld, Docteur de Sorbonne, Contre un Libelle publié par les Jésuites, intitulé "Remarques judicieuses"*, s. l., 1644. Quant aux commentaires rajoutés à *La Question, s'il est meilleur [...]*, nous les attribuons au P. de Sesmaisons lui-même.

75) Hermant, *Apologie pour M. Arnauld*, 2^e édition, 1645, XIII.

76) Voir Antoine Arnauld et Antoine Le Maistre, *Apologie pour feu Monsieur l'abbé de Saint-Cyran, contre L'Extrait d'une Information prétendue que l'on fit courir contre lui l'an 1638, et que les Jésuites ont fait imprimer depuis quelques mois, à la tête d'un Libelle diffamatoire intitulé*, Sommaire de la Théologie de l'abbé de Saint-Cyran et du sieur Arnauld, *etc.*, s. l., 1645.

des prêtres d'Antoine de Molina (v. 1550-1612) ne nous incite guère à chercher une autre source. Comme le montrent les références qu'il ajoute au texte reproduit à la fin des *Remarques judicieuses*, le jésuite est largement inspiré par le traité VII de l'ouvrage du chartreux, intitulé «De la fréquence, dont il convient [de] recevoir le très saint Sacrement, tant les prêtres que les laïcs⁷⁷⁾». Le respect de la tradition y est clairement manifesté :

Que celles qui sont conformes à l'antiquité, aux traditions des saints, et aux vieilles coutumes de l'Eglise, on les peut recevoir assurément ; et celles qui s'en éloignent, doivent être suspectes de tromperie et fausseté⁷⁸⁾.

Les emprunts de Sesmaisons à la littérature pastorale molinienne sont nombreux, et souvent littéraires, que ce soit au chapitre 3, «Que les apôtres établirent aux fidèles la coutume de communier tous les jours, laquelle a continué quelque temps après eux en l'Eglise» (cf. *FC*, I^e partie, chapitres 3 à 6), au chapitre 4, «Que tous les saints conseillent la fréquence de la communion, sans y mettre d'autres limites que le défaut de préparation» (cf. *Ibid.*, I^e partie, chapitres 7 à 26), et au chapitre 5, «Quelques remarques et fondements importants pour faire une règle certaine, de la fréquence de la communion» (cf. *Ibid.*, de la I^e partie, chapitre 27 à la III^e partie, chapitre 12). Par ailleurs, la dénonciation faite par le jésuite du danger spirituel représenté par les directeurs trop scrupuleux avec leurs pénitents, et la comparaison de leur conduite au *stratagème du diable* (*Ibid.*, III^e partie, chapitres 15 à 17), ne sont

77) Antoine de Molina, *L'instruction des prêtres, qui contient une très importante doctrine pour connaître l'excellence du saint sacerdoce, avec le moyen de s'en acquitter dignement : Tirée des Pères et docteurs de l'Eglise. Par A. Molina, chartreux de Miraflores. Traduite de l'espagnol, par M. René Gautier, A. G., Paris, N. Buon, 1624. L'original en espagnol fut publié en 1608, et traduit en français dès 1617.*

78) Molina, *op. cit.*, VII, 4, § 5, p. 704. Voir aussi «Prologue au lecteur», [p. vi].

que des échos de l'avertissement formulé par Molina. Le chartreux commence son traité VII par le chapitre «Que le diable s'efforce d'empêcher la fréquence du très saint sacrement, d'autant que c'est tout le support et avancement des âmes⁷⁹⁾», et le clôt en exhortant les prêtres trop pusillanimes à oser célébrer très souvent la messe pour ne pas empêcher la communion fréquente des fidèles :

Ils [les séculiers] croiraient aussi que ce n'est humilité ni révérence à parler proprement, que d'omettre à célébrer, et que régulièrement cela procède plus d'une pusillanimité vicieuse, ou de paresse et négligence à se disposer, ou d'une suggestion diabolique, sous couleur de vertu, étant certain qu'il [le diable] n'épargne aucune diligence pour empêcher de dire une messe. C'est pourquoi il ne se faut pas laisser piper par une fausse persuasion, de penser qu'avec le temps on aura plus de révérence, d'humilité, ou une meilleure disposition : car au contraire, tant plus on délaie, tant moins on est disposé⁸⁰⁾.

Sesmaisons ajoute quelquefois de nouvelles références, des réserves ou des précisions aux autorités présentées par Molina⁸¹⁾. Mais ces menus écarts textuels ne suffisent pas pour supposer qu'il avait, à côté de *L'Instruction des*

79) Molina, *op. cit.*, VII, 1, titre du chapitre.

80) *Ibid.*, VII, 10, p. 758.

81) «J'avoue, que nous n'avons pas assez de raison pour fonder ce précepte ; si bien pour dire que c'était la coutume, que tous ceux qui assistaient tous les jours ès sacrifices qui se présentaient ès Eglises, y devaient aussi communier.» (FC, I, 6 ; cf. Molina, *op. cit.*, VII, 4, § 3) ; «Livre de *Ecclesiasticis Dogmatibus*, que plusieurs attribuent à S. Augustin, et les autres veulent qu'il soit de Gennadius prêtre, qui lui était contemporain» (FC, I, 16 ; cf. Molina, VII, 4, § 1, p. 697) ; «Justin le martyr assure, que, de son temps les fidèles, tant ès champs qu'à la ville, s'assembloient aux églises, et que là on leur donnait la communion, et s'il y en avait d'absents, on la leur envoyait.» (FC, I, 23) ; «L'intention de l'Eglise nous est assez connue par ce qui est en deux conciles généraux. Le Concile de Bâle a ces paroles : Non seulement c'est une chose utile et salutaire de recevoir souventes fois le S. Sacrement de l'autel, dignement, avec l'examen et disposition requise ; mais entièrement nécessaire pour celui qui ne veut reculer, ains désire s'avancer au service de Dieu, au chemin de la vertu, et en la vie parfaite. [...]» (FC, I, 24).

prêtres de Molina, un petit traité du savant Saint-Cyran.

Surtout, et ce sera notre troisième et dernier argument, nous ne pouvons repérer de mentions précises sur la pénitence de l'Eglise primitive dans le corpus que destine Saint-Cyran à sa nouvelle pénitente avant l'intervention du P. de Sesmaisons. Avant d'examiner ce corpus, essayons d'abord de dater cette affaire, en parallèle avec le début de la rédaction de *La Fréquente Communion*. J. Orcibal a montré que le *Traité de la pénitence* du prisonnier de Vincennes est une des sources principales de *La Fréquente Communion*, et que la conception de ce traité ne remonte pas au-delà de la mi-mai 1640. Peu après avoir soutenu, dans une lettre du 14 mai 1640 au comte de Chavigny (Léon Bouthillier, 1608-1652)⁸²⁾, une position trop modérée à l'égard de la thèse attritionniste, Saint-Cyran confie à son ami Arnauld d'Andilly le projet d'un ouvrage consacré à la pénitence, sujet plus général que l'attrition et la contrition⁸³⁾. Il ne tarde pas à se mettre au travail et ses manuscrits orienteront Arnauld plus tard, lors de la composition de *La Fréquente Communion*. L'intervention du jésuite, qui aura précédé de peu le début de la rédaction de l'ouvrage, n'est pas antérieure à la mi-mai, ou même à juin 1640.

Nous pouvons avancer une hypothèse plus précise que celle de J. Orcibal. Il existe un témoignage indiquant qu'au début d'octobre 1640, Arnauld a déjà achevé une partie de son ouvrage. Voici un autre passage de la lettre

82) Chavigny fut un grand ami de Port-Royal, et nommé en 1638 gouverneur du château de Vincennes. Saint-Cyran avait compodressé un petit manuel sur le renouvellement du cœur en 1627, alors que Chavigny avait à peine vingt ans. Ce texte fut publié l'année suivante sous le titre du *Cœur nouveau* (*Dictionnaire de Port-Royal*).

83) J. Orcibal, *Les Origines du jansénisme V*, p. 275, 279-280 ; « Si je meurs, je suis heureux que Dieu m'ait fait la grâce de faire pénitence en défendant la pénitence pour mes péchés, et en empêchant que l'on n'achève de la ruiner entièrement : car c'est de quoi il s'agit. Je ne sais si je l'exprimerai par un écrit à part que l'on pourra vous communiquer. » (Lettre 131 de Saint-Cyran à Arnauld d'Andilly [14-31 mai 1640], éd. 2002, p. 286 ; Lancelot, *op. cit.*, éd. 2003, p. 129)

qu'adresse Saint-Cyran à Singlin à propos de son pénitent savant et peu docile, M. de Playes :

Ce que j'ai vu de S. Charles dans B. [Arnauld] va plus avant, et il est à propos que vous le voyez pour cela, et que vous le fassiez voir à N. [M. de Playes] afin qu'il sache que ce n'est pas en quatre ou cinq semaines qu'on se prépare à ce Sacrement, si Dieu ne prévient les pénitents par une infusion extraordinaire de sa grâce, que vous dites ne reconnaître pas assez en lui⁸⁴⁾.

Ces lignes renvoient au chapitre 33 de la seconde partie de *La Fréquente Communion*. Arnauld y évoque quelques exemples des anciens canons pénitentiaux, remis en valeur par saint Charles Borromée (1538-1584), imposant une pénitence allant de quelques jours à trois ou quatre ans, voire sept ans⁸⁵⁾. Or ce chapitre forme avec les dix chapitres qui le suivent un petit ensemble autonome qu'on peut détacher du reste de l'ouvrage. Ce dossier consacré à la réforme pastorale de saint Charles est constitué d'un abrégé de ses sentiments sur la pénitence (chapitres 33 à 39), d'une ample analyse de la règle borroméenne (chapitres 40 à 41) et d'une espèce de conclusion (chapitres 42 à 43). Tous les thèmes principaux de *La Fréquente Communion*, sauf le thème salésien qu'est l'affection au péché véniel, y sont traités : la séparation de l'Eucharistie est la partie la plus importante de la pénitence imposée pour les péchés mortels en général ; les confesseurs doivent, d'une part, différer l'absolution jusqu'à ce qu'ils s'assurent chez les pénitents d'une véritable conversion et du commencement d'une nouvelle vie éloignée du péché, et d'autre part suspecter de fausseté les conversions sans

84) Lettre I de Saint-Cyran [à Singlin] [début d'octobre 1640], éd. 1962, p. 29 et n. 18.

85) Arnauld, *FC*, p. 475-476, 479. Charles Borromée fut le principal collaborateur de son oncle, le pape Pie IV, qui rouvrit le concile de Trente (1562, clos en 1563). Il fit rédiger le *Catéchisme du concile de Trente*. Nommé en 1564 archevêque de Milan, il appliqua avec zèle les décisions réformatrices tridentines à son diocèse. Il fut béatifié en 1619, puis canonisé dès l'année suivante.

persévérance ; les confesseurs sont aussi obligés de rester fermes devant l'orgueil et l'impénitence des hommes, et d'exécuter leur pouvoir de lier et de délier en respectant la discrétion et la justice⁸⁶⁾. Force est de constater que la rédaction de *La Fréquente Communion* a commencé par ce cahier préparatoire⁸⁷⁾. La composition ne devant pas exiger beaucoup de travail, le début de la rédaction de *La Fréquente Communion*⁸⁸⁾ date nous semble-t-il au plus tard de septembre 1640.

Cette date permet de replacer dans l'histoire de l'ouvrage une lettre bien connue, datée du 10 septembre 1640, sur le premier symptôme de la conversion de Mme de Sablé. Avant de parler des «peines» de Mme de Sablé, la Mère

86) *Ibid.*, II, 33, 36, 39, 40.

87) Le chapitre 43 est ajouté quand Arnauld intègre ce petit ensemble borroméen dans l'ouvrage, pour le lier à la partie précédente consacrée à la doctrine du concile de Trente sur la pénitence, qui est beaucoup moins catégorique que celle du saint milanais. Quant au fameux chapitre 44 sur le parallèle entre Charles Borromée et François de Sales (1567-1622, béatifié en 1661, puis canonisé en 1665), il est aussi postérieur au premier dossier borroméen, étant inspiré de la suite de la lettre de Saint-Cyran à Singlin du début d'octobre 1640, que nous venons d'évoquer : «S'il [M. de Playes] veut se prévaloir de la douceur de M. de Genève en l'opposant à la rigueur de S. Charles, [...]» (Lettre 1 de Saint-Cyran, éd. 1962, p. 27-28).

88) Cette datation correspond assez bien à la mention des éditeurs d'Arnauld : «Déjà rempli de la lecture de l'Écriture et des Pères, l'ouvrage ne coûta [à Arnauld], à ce qu'il paraît, que quelques mois de travail» (Arnauld, *OC*, t. XXVI, p. xxiii). Ils affirment, en citant le passage des *Mémoires* manuscrits d'Hermant sur la visite de la duchesse d'Aiguillon à Vincennes, que la première version de *La Fréquente Communion* était déjà achevée fin mars 1641. Le Mardi saint (et non pas le Mercredi saint), le 26 mars 1641, la nièce de Richelieu, partageant l'attritionisme de son oncle, mais favorable à Saint-Cyran, lui rendit visite, et ce dernier lui révéla qu'il avait «un livre écrit à la main où on lui déciderait toutes ses difficultés [...] qu'elle alléguait sur le sujet du délai de l'absolution», tout en refusant de le lui faire lire» (*Ibid.* ; Hermant, *Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'Université : sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663)*, éd. A. Gazier, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905-1910, 6 vol., t. I, livre II, chap. VI, p. 125). Les éditeurs d'Arnauld ne disent pourtant pas sur quoi ils se fondent pour dater le début de la composition de *La Fréquente Communion* de «quelques mois» avant mars 1641.

Angélique s'émerveille des effets de la main de Dieu sur la princesse de Guéméné, à qui elle destine sa lettre :

Quoique je vous veuille honorer extrêmement, je ne puis que je ne vous aime encore davantage, parce que je vois que véritablement sa grâce est en vous, et qu'il lui donne tous les jours de nouveaux accroissements. Je ne me puis empêcher de vous le dire, et il n'y a point de danger, puisque vous n'y prenez point de part, comme aussi vous n'y en avez aucune. Tout est à Dieu : il vous l'a trop fait connaître pour le jamais oublier. Vous voyez comme je me suis emportée : pardonnez-le-moi. Je prie Dieu qu'il vous conduise heureusement⁸⁹⁾.

Qu'est-ce qui *emporte* autant la Mère Angélique? S'agit-il d'un simple accroissement journalier de la grâce chez la princesse, ou bien d'un grand événement récent qui en est le fruit, telle la dénonciation de la tentative du P. de Sesmaisons? La Mère Angélique ne se transporte-t-elle pas de voir Dieu se servir de Mme de Guéméné non seulement pour convertir la communauté de Port-Royal, mais désormais pour donner naissance à un ouvrage qui convertira la société française en défendant le véritable esprit de la pénitence? Nous ne savons. Mais il est loisible du moins de rapporter à l'été 1640, entre août et septembre, l'affaire de Sesmaisons et l'engagement de Saint-Cyran et d'Arnauld dans la polémique.

Examinons maintenant le corpus cyranien qui était à la disposition de Mme de Guéméné avant l'automne 1640. De la correspondance de cette période, on ne conserve que deux lettres écrites de Vincennes fin septembre 1639, l'une à la Mère Angélique, dont on a tiré le «Mémoire», et l'autre adressée directement à Mme de Guéméné. Dans la première lettre, l'abbé parle en passant de la longue

89) Lettre cxv de la Mère Angélique à la princesse de Guéméné du 10 septembre 1640, t. I, p. 201.

pénitence préparatoire au baptême dans l'Eglise primitive⁹⁰). Il est peu probable qu'il ait écrit d'autres lettres plus précises sur la pénitence imposée aux baptisés des premiers siècles, car dans la suite de ladite lettre il met en garde ses amis de Port-Royal, surtout Arnauld d'Andilly, contre les beaux discours de dévotion qui risquent d'éblouir l'esprit de la princesse nouvellement convertie⁹¹). D'après la lettre de la Mère Angélique à son frère, il s'agit sans doute de la littérature pastorale sur la vertu héroïque des premiers chrétiens⁹²). Le passage sur la pénitence des catéchumènes doit se rapporter plutôt à la leçon que Saint-Cyran accorde habituellement à l'âme qui vient de se tourner vers Dieu,

90) «Elle [la princesse de Guéméné] se doit disposer à faire un renouvellement général de toute sa vie. Et si autrefois des grands hommes, et de grande piété, nés de père et de mère saints, ont employé une bonne partie de leur vie, depuis leur première connaissance pour se préparer au baptême, parce qu'ils savaient avec quelle pureté ils devaient vivre, après l'avoir reçu : elle ne fera que bien de prendre quelques jours, pour se préparer avec soin au sacrement de pénitence, [...]» (Lettre I de Saint-Cyran à la Mère Angélique, éd. 1679, t. I, p. 14)

91) «Je vous prie surtout de l'avertir, qu'elle ne recherche pas trop dans ces commencements de longs discours et non nécessaires qu'on lui pourrait faire de Dieu, et qu'elle n'ait pas trop de curiosité de savoir les grandes vérités chrétienne. Il lui faut dire, que ce n'est pas ici le lieu, ni le temps de la grande connaissance, mais des bonnes œuvres et des souffrances, et que la foi du symbole des apôtres pourrait suffire pour devenir sainte, pourvu qu'on voulut travailler à faire pénitence et à pratiquer les saints exercices de la piété chrétienne. Il n'y a rien qui abuse tant ceux qui reviennent du monde à Dieu, que ce grand éclat des vérités qui brillent et qui plaisent à leurs esprits encore faibles, et les amusent ordinairement, comme les sens s'attachent à la beauté de leurs objets. Ce qui est encore plus vrai, lorsqu'un homme de bien et éloquent les en entretient.» (*Ibid.*, t. I, p. 14-15). La fin est un avertissement personnel envers Arnauld d'Andilly. Voir la lettre LXXXVIII de la Mère Angélique à ce dernier, datée du 18 [sic] septembre 1639 : «Prenez garde, mon cher frère, à ce que dit M. de S. Cyran, que l'esprit malin donne ordinairement le change à ceux qui se convertissent du monde à la dévotion. Ce change n'est autre chose, sinon qu'au lieu des vains amusements du monde, on s'amuse seulement à des discours de dévotion, ce qui est encore pis, parce qu'on profane les choses saintes, et qu'on croit être dans la vraie vertu, n'étant que dans une fausse et trompeuse. Nous ne voyons que trop les maux que causent ces dévotions de beaux discours.» (I, p. 159)

92) Voir la note précédente.

depuis *Le Cœur nouveau* (1628). Dans ce petit manuel spirituel, rédigé pour le jeune comte de Chavigny, Saint-Cyran insiste sur la nécessité de s'éloigner de l'Eucharistie par esprit de pénitence, sans évoquer la conduite de l'Eglise primitive⁹³⁾. Madame de Guéméné avait sans doute dans sa bibliothèque *Le Cœur nouveau*, qui était du même genre que le *Catéchisme* (*Théologie familière*), dont l'abbé lui recommanda la lecture dans le *Mémoire*. Il convient d'en conclure que pendant les deux mois de correspondance avec la princesse de Guéméné, le prisonnier de Vincennes ne lui a envoyé aucun écrit dont on aurait pu extraire cette prétendue *Instruction abrégée*⁹⁴⁾.

La princesse de Guéméné théologienne

Si l'opuscule du P. de Sesmaisons n'est pas une réaction directe contre un écrit cyranien, comment peut-on comprendre l'intention du jésuite de mettre en avant la Tradition en matière de communion? Pourquoi les jésuites ont-ils pris la peine de puiser dans Molina pour rédiger un nouveau traité, au lieu de

93) «[l'âme] s'abstiendra pour un temps de la sainte Communion, par une grande humilité, et une révérence intérieure, comme d'une viande trop solide, et disproportionnée à sa faiblesse. Mais elle doit prendre garde que cette séparation soit accompagnée d'un gémissement secret de se voir privée d'un si grand bien, [...] et d'un ardent désir d'arriver à bonheur, et de mériter par son avancement dans la piété, d'approcher souvent de cette table divine.» (Jean Duvergier de Hauranne, *Le Cœur nouveau, Œuvres chrétiennes et spirituelles*, t. IV, p. 81-82).

94) Dans *Le Traité de la pénitence*, il existe parmi les fragments en rapport avec *La Fréquente Communion* un extrait d'une lettre qui s'intitule *La vraie dévotion consiste dans les mœurs et non pas seulement à aller à confesse et à la communion* (J. Orcibal, *Les Origines du jansénisme V*, p. 387-388). La préférence donnée à la disposition du cœur plutôt qu'à la fréquence de la confession et de la communion est un des thèmes principaux de *La Fréquente Communion* : «les communions et confessions ne sont que des moyens pour acquérir la vraie dévotion, qui consiste dans les mœurs et dans la pratique de la vertu, laquelle se reconnaît, non pas tant à l'église que dans les maisons et parmi la conversation des hommes.» (*Ibid.*, p. 387). Mais le fragment n'évoque pas l'Eglise primitive, et surtout une citation latine suppose un destinataire savant.

proposer simplement à leur ex-pénitente des ouvrages à succès de leurs confrères en faveur de la communion fréquente, tels les *Entretiens familiers d'un prosélyte chrétien et de quelques dévots néophytes* (1636) du P. Amable de Bonnefons (1600-1653)⁹⁵ ? La seule réponse possible est que l'histoire de l'Eglise primitive intéressait la princesse de Guéméné à l'été 1640. Autrement dit, elle était alors assez solidement établie dans la dévotion pour être autorisée à se familiariser avec l'univers des premiers chrétiens. Elle y a été très probablement initiée par la Mère Angélique. Sébastien Zamet (1588-1655) rend compte, en mai 1638, de la fascination que cette dernière éprouvait pour l'ancienne pénitence dans son rapport sur la pratique des religieuses de Port-Royal :

Elle avait pris tel goût aux discours de l'abbé [de Saint-Cyran] et elle s'en remplit tellement l'esprit qu'elle ne parlait d'autre chose que de la primitive Eglise, des canons, des coutumes des premiers chrétiens, des conciles, des Pères, principalement de saint Augustin, qu'elle en entretenait même les femmes qui l'allaient visiter, lesquelles s'en moquaient comme d'un entretien inutile pour elles⁹⁶.

Rappelons aussi la caution des progrès spirituels de la princesse donnée par Saint-Cyran à M. de Playes, au début d'octobre 1640.

A l'automne 1640, Mme de Guéméné était véritablement dévote et assez *théologienne* en matière de morale, du moins en ce qui concerne la pénitence de l'Eglise primitive. Il n'est pas surprenant que cette précieuse évoque peu avant

95) Selon Sommervogel, le P. de Bonnefons, né à Riom, entra au noviciat en 1618, à l'âge de 18 ans. Il s'occupa de l'instruction chrétienne et composa une multitude d'ouvrages spirituels très en vogue en leur temps. Il vécut longtemps dans la maison professe à Paris, et y mourut le 19 mars 1653. Les *Entretiens familiers* ont connu au moins quatre éditions en cinq ans.

96) Rapin, *op. cit.*, t. I, p. 27.

ce sujet avec une autre précieuse⁹⁷⁾, piquant sa curiosité, et que cette dernière en parle à son directeur jésuite qui la conduit d'une façon diamétralement opposée. Ce n'est pas une discussion sur la fréquence eucharistique d'une mondaine ou sur l'opportunité de la communion après le bal qui a alerté les jésuites, mais l'attrait redoutable de la pénitence port-royaliste, qui ne s'exerçait plus seulement à l'intérieur du cloître et avait même gagné une dame notoirement connue pour sa galanterie. Loin de vouloir rendre publique cette affaire, ils tentent de contenir le venin en adressant personnellement à la princesse un opuscule manuscrit spirituel et assez savant. Leur tentative échoue : la pénitente ne se laisse pas persuader par ses ex-directeurs, et la publication de *La Fréquente Communion* en 1643 fait découvrir aux dévots et surtout aux dévotes l'esprit de la pénitence ancienne, étrangère à la dévotion facile en vogue.

III. LA PRINCESSE DE GUÉMÉNÉ REMPLIE D'AMOUR D'ELLE-MÊME : LA FIGURE CLEF DE LA POLÉMIQUE

Nous avons constaté dans la section précédente la dette considérable du P. de Sesmaisons à l'égard du traité VII de *L'Instruction des prêtres* d'Antoine de Molina. Cette fidélité met en relief deux sortes d'écart que le jésuite se permet de

97) La princesse de Guéméné figurera en 1661, tout comme Mme de Sablé, dans *Le Grand Dictionnaire des précieuses* : «GELINTE est une précieuse qui est de haute naissance, qui sait beaucoup, qui parle bien, et dont la vertu n'est pas moins comme que la beauté ; mais, comme elle a maintenant d'autres occupations que les divertissements, je ne veux point l'en détourner pour voir ici ce que je dirais d'elle, étant satisfait de rendre seulement un léger et sincère témoignage à son mérite.» (*Le Dictionnaire des précieuses par le sieur de Somaize, nouvelle édition, augmentée de divers opuscules du même auteur, relatifs aux précieuses, et d'une Clef historique et anecdotique*, par M. Ch. -L. Livet, Paris, P. Jannet, 1856, 2 vol., t. I, p. 106).

prendre par rapport au chartreux, dans le but de rétablir la confiance de la princesse de Guéméné dans les directeurs de la Compagnie. Le premier écart, amplification de remarques moliniennes, nous informe sur la disposition spirituelle de Mme de Guéméné lors de son entretien avec Mme de Sablé. Le second, qui va jusqu'à contredire Molina, trahit non seulement le préjugé des jésuites à l'égard de la princesse de Guéméné pénitente, mais aussi l'existence chez eux d'un courant relâché, que l'Arnauld polémiste rendra publique avec brio.

L'état d'âme de la princesse de Guéméné à l'été 1640

Si Sesmaisons s'appuie sur Molina pour convaincre la princesse de Guéméné, ce n'est pas seulement à cause des nombreuses autorités évoquées par ce dernier en faveur de la communion fréquente, mais aussi à cause du point commun entre les destinataires de son traité VII et Mme de Guéméné. Molina vise, dans cette partie finale de son ouvrage, à calmer chez les prêtres scrupuleux «la crainte et pusillanimité» vis-à-vis de la célébration, suscitées par la lecture des traités précédents qui mettent en valeur la sainteté exigée pour exercer le sacerdoce⁹⁸⁾. Sesmaisons fait de la communion des laïcs, simple argument chez Molina, son sujet principal, mais garde le ton d'exhortation de ce dernier. Cette attitude implique que celle à qui il s'adresse à l'été 1640 est une dévote scrupuleuse. Les ajouts de Sesmaisons aux thèses de Molina (*FC*, III, 2 ; III, 9 et 10) révèlent plus en détail la disposition de la pénitente.

Le jésuite amplifie la portée de deux d'entre les dix «règles que les personnes laïques doivent garder pour leurs communions», qu'il établit à partir des neuf

98) Molina, *op. cit.*, «Argument du livre».

sections du chapitre 5 du traité VII de Molina⁹⁹). C'est d'ailleurs dans ces paragraphes que s'échappent de sa plume les formules malhabiles fatales aux nouveaux casuistes : «Tant plus que je me trouve dénué des grâces, je me dois plus hardiment approcher de celui qui n'a plus grand contentement, que de faire largesse de ses faveurs» ; «J'en dis autant de quelques-uns qui se trouvent remplis d'amour d'eux-mêmes, et qui sont si attachés au monde que de merveille». Nous pouvons y reconnaître des traces de l'entretien entre la princesse de Guéméné et la marquise de Sablé, grâce au rare emploi de la première personne «je», qui semble référer à l'auteur lui-même¹⁰⁰ :

Souvent on croit n'avoir point de dévotion, et on ne laisse pas d'en avoir. La vraie dévotion n'est pas une certaine facilité qu'on a à s'appliquer, et un contentement qu'on ressent ; mais c'est une volonté effective de plaire à Dieu. Je trouve des âmes qui ont ceci, et pourtant elles ont des peines non pareilles à s'appliquer. Je conseillerais à ces âmes de communier souvent. (*FC*, III, 9)

J'en dis autant de quelques-uns qui se trouvent remplis d'amour d'eux-mêmes, et qui sont si attachés au monde que de merveille ? Si ces personnes-là communient souvent dans l'espérance de se détacher d'eux-mêmes et du monde, elles font très bien, et elles rendent un grand honneur à Dieu. Et je me persuade que si elles persévèrent, elles obtiennent ce qu'elles désirent. Nous avons déduit ce point ès règles précédentes. (*FC*, III, 10)

99) Arnauld, *FC*, I, 27. Le chapitre V de Molina s'intitule «Quelques remarques et fondements importants pour faire une règle certaine, de la fréquence de la communion». Sesmaisons ne reprend pas la septième remarque du chartreux, mais divise la cinquième remarque en trois règles différentes (*FC*, I, 39 ; II, 1 ; III, 1). Il ne numérote pas les trois dernières règles (*FC*, III, 7 ; III, 11 et III, 12, correspondant respectivement aux remarques 8, 9 et 6 de Molina). Dans les *Remarques judicieuses*, le texte est reproduit, doté d'une division plus complexe.

100) On trouve trois occurrences du «je» référant à l'auteur. Le troisième cas concerne la réserve faite sur l'opinion des scolastiques sur l'histoire de la communion journalière : «J'avoue, que nous n'avons pas assez de raison pour fonder ce précepte» (*FC*, I, 6).

Les «âmes» qui ont la dévotion mais aussi «des peines non pareilles à s'appliquer» et «quelques-uns qui se trouvent remplis d'amour d'eux-mêmes, et qui sont si attachés au monde que de merveille» n'évoquent-ils pas la souffrance de la princesse de Guéméné, s'attristant devant l'écart infini entre la pureté requise et les imperfections qui demeurent toujours dans la condition humaine? Le P. de La Haye affirme dans ses *Remarques judicieuses* que les instructions écrites à la main étaient «pour la consolation d'une dame¹⁰¹⁾». Les deux sollicitations — «Je conseillerais à ces âmes de communier souvent» et «Si ces personnes-là communient souvent dans l'espérance de se détacher d'eux-mêmes et du monde, elles font très bien [...]» — sont à comprendre comme des apostrophes à la princesse.

Par ailleurs, les expressions «remplis d'amour d'eux-mêmes» et «si attachés au monde que de merveille», n'appartiennent au vocabulaire habituel ni des jésuites ni de Molina. Le passage en question développe celui sur la disposition nécessaire pour communier utilement (*FC*, III, 7), qui se fonde sur la section 8 du chapitre 5 du chartreux. Selon ce dernier, la disposition suffisante pour communier est «de n'avoir point de péché mortel sur sa conscience, ou s'il y en a eu, en être contrit et confessé, tachant de recevoir notre Seigneur avec l'affection et dévotion que chacun pourra», de sorte que «quiconque l'aura, ores qu'il soit entaché de plusieurs autres fautes et imperfections, il ne doit pour cela s'éloigner de notre Seigneur ; étant plus utile d'en approcher avec amour et désir de s'avancer, que de s'en distraire par crainte et humilité¹⁰²⁾». Sesmaisons a donc supprimé les expressions neutres *fautes et imperfections*, communes aux auteurs spirituels de l'époque¹⁰³⁾. Or *l'amour de soi* opposé à l'amour de Dieu,

101) La Haye, *op. cit.*, Remarque XIX, p. 19.

102) Molina, *op. cit.*, VII 5, § 8, p. 720.

103) Voir, par exemple, Bonnefons, *Entretiens familiers*, 3^e éd., Paris, Pierre de Bresche, 1636, p. 256, 466.

ainsi que son synonyme *attache au monde*, sont des formules augustinienne chères à Port-Royal¹⁰⁴⁾. Il convient d'y entendre des échos du discours tenu par Mme de Guéméné devant Mme de Sablé. Une question se pose cependant aux biographes de Mme de Guéméné. Arnauld applique ces qualifications à ceux qui sont remplis de toutes sortes de vices, «d'avarice, de vanité, d'orgueil, de perfidie, d'impiété, d'incontinence», d'ambition, d'inimitié, de fornication¹⁰⁵⁾. La princesse qui se reconnaît *remplie de l'amour d'elle-même* et *si attachée au monde que de merveille* a-t-elle fait des escapades après sa conversion en cédant à la tentation de son ex-amant? Le commentaire d'Hermant lèvera le doute. L'auteur de *l'Apologie de Monsieur Arnauld* précise qu'il s'agit de ceux qui ont commis des péchés mortels, se confessent, mais ne veulent pas se convertir, c'est-à-dire changer véritablement de vie en s'éloignant des occasions prochaines de leurs péchés, parce que ceux-ci demeurent les secrets du confessionnal¹⁰⁶⁾. Cette définition ne s'applique pas à la description de Mme de Guéméné dans la lettre de Saint-Cyran, citée plus haut, de début octobre 1640 : «il a paru dès le commencement un changement de grâce dans son cœur, [...] elle s'est soumise à tout ce que l'on a voulu¹⁰⁷⁾». Les deux verbes au passé composé indiquent en effet que la princesse mène toujours une vie de pénitente convertie un an après la rencontre avec Port-Royal. Entendons donc les formules de la pénitente comme les hyperboles propres à la fois au langage précieux¹⁰⁸⁾ et à la spiritualité augustinienne, qui invite les chrétiens à s'accuser sincèrement d'imperfections dans l'espoir de progresser dans la vertu.

104) *FC*, III, 10, p. 593-594.

105) *FC*, III, 10, p. 594.

106) Hermant, *Apologie pour M. Arnauld*, Continuation de la Remarque XV, p. 212-213.

107) Lettre 1 de Saint-Cyran à Singlin, éd. 1962, p. 27.

108) Cf. Roger Lathillère, «La langue des précieux», *Travux de linguistique et de littérature*, XXV, 1, 1987, p. 264-267.

Le langage ambigu du P. de Sesmaisons

Une des critiques principales adressées à *La Fréquente Communion* était qu'en attaquant les thèses de l'opuscule *Question, s'il est meilleur de communier souvent que rarement*, extrait fidèle de Molina, l'auteur défiait l'autorité du chartreux, unanimement reconnue par les clergés de divers pays¹⁰⁹. C'est le point sur lequel Sesmaisons insiste en reproduisant son opuscule à la fin des *Remarques judicieuses*, avec divers ajouts — sous-titres, précisions sur l'intention du chartreux et références à l'ouvrage de ce dernier — mis en évidence par des crochets ou par la différence des caractères. Mais le texte du jésuite, tel qu'il fut transmis à la princesse de Guéméné, ne se réclamait point de l'autorité de Molina, ou n'osait pas le faire. Il va, en effet, à l'encontre de certaines affirmations du chartreux sur la coutume de se retrancher temporairement de l'Eucharistie. Voici Molina, exposant la coutume de l'excommunication imposée aux criminels notoires dans l'Eglise primitive :

Ce qu'il [S. Augustin] ajouta, à cause que de son temps pour un péché mortel notoire, pour pénitence on était privé quelques jours de la communion, qui était la plus rude punition qu'on eût su imposer : et de là vient le nom d'excommunier. [...] ¹¹⁰.

Sesmaisons dénie ce constat :

Il [Le concile de Trente] ne demande point que l'on soit plusieurs jours à faire pénitence devant que de communier, et *ce n'a jamais été la pratique de l'Eglise*¹¹¹.

109) La Haye, *op. cit.*, Remarque XIX, p. 19-20 ; Rapin, *op. cit.*, t. I, p. 29-30.

110) Molina, *op. cit.*, VII, 5, § 5, p. 712-713. Voir aussi VII, 4, § 1, p. 696 : «s'ils sont mortels, qu'on en ait une vraie contrition, et qu'on en fasse une bonne pénitence : avec cela les saints conseillent d'approcher du très saint Sacrement, comme du remède et de la médecine la plus sortable [*sic*] à nos infirmités.»

111) *FC*, II, 1 : nous soulignons.

Le jésuite concède incontinent, pour ne pas contredire entièrement Molina : «Seulement les pénitents publics pour des crimes énormes, s'abstenaient de la communion jusques à leur réconciliation¹¹²⁾», mais il s'éloigne encore une fois de sa source, en évoquant l'usage de l'Eglise de son temps : «et quand même cela se serait jadis observé, *l'Eglise ne le faisant plus*, c'est témérité à un particulier de vouloir se retirer de la pratique ordinaire¹¹³⁾». Or Molina admet bien l'utilité de séparer parfois les pénitents de la communion :

Car cela se pesant par les circonstances particuliers du profit ou dommage de la personne, il ne faut toujours continuer une même procédure, ains dépendre purement de l'avis du confesseur, qui doit parfois, ores que ce soit sans cause, dénier la communion aux jours accoutumés, pour exercer le pénitent en l'humilité, obéissance et mortification, et expérimenter sa vertu¹¹⁴⁾.

La collation des deux auteurs met en valeur non seulement la mauvaise foi mais aussi le silence du jésuite. Partisans de la communion fréquente, Molina et Sesmaisons encouragent l'un et l'autre les fidèles à s'approcher de la sainte table au moins une fois par semaine¹¹⁵⁾. D'une part, ils respectent l'esprit du concile de Trente, qui souhaitait rétablir la communion de tous les jours observée par

112) *FC*, II, 1.

113) *Ibid.* Nous soulignons.

114) Molina, VII, 5, § 4, p. 710. Voir aussi VII, 5, § 5, p. 711 : «car s'il [le confesseur] aperçoit qu'il [le pénitent] perde le respect et la révérence qu'il y doit apporter, le prenant témérement, et comme par coutume indévoté et froide, il doit lui retrancher les communions, ou l'admonester de s'en corriger.»

115) *Ibid.*, VII, 6, § 1, p. 724 : «Je dis donc que je voudrais fort, et le souhaite de tout mon cœur, que tous les chrétiens du monde communiassent une fois la semaine ou le dimanche, et que pas un, tant fût-il grand pécheur, ne reculât plus de huit jours à communier.» ; Sesmaisons : «Ceux qui communient tous les huit jours sont très bien, et je ne crois pas que le confesseur fasse prudemment de ne le vouloir pas permettre.» (*FC*, I, 35)

les premiers chrétiens en unité et charité¹¹⁶⁾. De l'autre, ils estiment que la bonté de Jésus-Christ instituant la communion consiste à s'accommoder à notre faiblesse, sans exiger de nous d'être en proportion avec sa sainteté, à laquelle nous ne saurions jamais atteindre¹¹⁷⁾. La vraie humilité est de nous reconnaître si nécessaires que nous n'oserions entreprendre de passer un jour sans la sainte nourriture médicinale¹¹⁸⁾. D'où ils concluent que les scrupules sur la disposition ne doivent pas empêcher ceux qui sont vierges de péchés mortels de s'approcher humblement mais hardiment de l'Eucharistie avec toute la dévotion et toute la ferveur possibles¹¹⁹⁾. Tout en partageant cette vision de l'humanisme dévot, Sesmaisons trouve inutile de reprendre le double avertissement de Molina. Le chartreux proscrivait la communion indigne, sans respect ni révérence, «quand ce ne serait qu'une seule fois durant la vie¹²⁰⁾». Il précisait par ailleurs qu'être contrit et confessé, de manière à avoir la conscience nette de péché mortel, n'était qu'une disposition minimale pour communier licitement et utilement : il conviait les pénitents à toujours aspirer à la parfaite disposition, sans épargner aucune diligence et autant que les forces humaines, aidées de la

116) Molina, *op. cit.*, VII, 4, § 4 ; VII, 7, § 3 ; FC, I, 35. Le décret de Pie X (1905) précise que «c'est cette communion fréquente et quotidienne, reçue en union avec le sacrifice eucharistique (concile de Trente, sess. 22, c. 6) qui répond au désir de Notre-Seigneur, qui fut pratiquée par les fidèles des premiers siècles de l'Eglise et que le concile de Trente a voulu inculquer au peuple chrétien.» (DS, «Communion fréquente» par Joseph Duhr, col. 1286 ; cf. 1271-1272)

117) Molina, *op. cit.*, VII, 4, § 1, p. 697-698 ; VII, 5, § 8, p. 719-721 ; FC, III, 2.

118) Molina, *op. cit.*, VII, 10, § 2, p. 763 ; FC, III, 2, 7 et 11.

119) Molina, *op. cit.*, VII, 5, § 8, p. 720 ; FC, III, 1, 7 et 10.

120) Molina, *op. cit.*, VII, 5, § 6, p. 716. Voir aussi VII, 5, § 5, p. 711. Le chartreux se montre sévère auprès des pécheurs coutumiers sans repentir (VII, 6, § 1, p. 726-727).

grâce divine, pourront y atteindre¹²¹⁾. Le jésuite passe sous silence ces deux avis.

La fidélité et la divergence de Sesmaisons par rapport à sa source semblent refléter le désarroi des jésuites devant la métamorphose qu'a connue la princesse de Guéméné. Il est urgent de consoler la néophyte qui leur paraît effrayée à l'excès, et surtout de contenir la propagation de cette spiritualité rigoureuse parmi les dames de Cour. La stratégie dépendra de l'état d'âme de la princesse. Mène-t-elle vraiment une vie de pénitence, comparable à celle des religieuses? Ou s'agit-il de la dévotion plutôt superficielle d'un esprit ébloui par l'héroïsme des premiers chrétiens? Vu le contraste entre les péripéties de sa vie passée et la nouvelle vie profondément chrétienne que nous venons de constater, il est tout à fait naturel que les jésuites demeurent indécis.

Sesmaisons applique une spiritualité molinienne au premier cas. Si Mme de Guéméné est assez confirmée dans la vertu, il n'a pas besoin de s'arrêter sur les points tenus pour évidents par les deux écoles : mise en garde contre les pénitents irrévérencieux ou appel à la perfection. Il vaut mieux insister sur les différences, à savoir l'appel généreux de Jésus-Christ aux pécheurs et l'inutilité

121) «cette disposition n'a point de borne ni de limite, d'autant, comme nous avons dit, que l'homme fasse tout ce qu'il pourra, il ne saurait approcher du respect que mérite le Seigneur qu'il reçoit. Voilà pourquoi il est très équitable que tous ceux qui le reçoivent par sa grande miséricorde, s'efforcent et aspirent à le recevoir avec la meilleure disposition qui leur sera possible, qui sera très petite au prix de ce que nous lui devons : c'est ce dont les saints nous avertissent soigneusement, et qu'il faut toujours conseiller [...] étant très véritable que le fruit qu'on reçoit de la communion est plus grand ou moindre, selon la disposition que chacun y apporte.» (*Ibid.*, VII, 5, § 8, p. 720-721. Voir aussi VII, 7, § 3, p. 734-735 ; VII, 10, § 4, p. 767-768)

de souffrir de l'indignité à laquelle les mortels sont condamnés¹²²⁾. La déformation de l'histoire de l'Eglise est un mal nécessaire pour discréditer Saint-Cyran. Ce point de vue est avéré par les ajouts faits en 1644 au texte original. Les précisions sur les présupposés implicites replacent le texte du jésuite dans la ligne de la spiritualité du chartreux, qu'on doit bien distinguer de la morale relâchée. Voici un exemple avec des commentaires en italique ou entre crochets :

Le péché véniel n'empêche point absolument.

C'est l'opinion des saints, que l'homme ne se doit point abstenir de la communion pour les péchés véniels [, si d'autre part il a les dispositions requises]. S. Augustin et S. Hilaire le disent expressément. [D. M. [Don Molina] chap. 5, § 5]¹²³⁾

122) Cf. Molina, *op. cit.*, VII, 4, § 1, p. 697-698 : «S. Cyrille Alexandrin conseille et persuade de fréquenter la communion, remarquant que ceux qui communient plus rarement, n'y viennent pas avec plus de révérence ni de dévotion : au contraire ceux qui s'en privent plus longtemps, y vivent ordinairement moins disposés. Je m'éprouve moi-même, dit-il, et je me trouve indigne : c'est pourquoi je m'en abstiens : quand est-ce donc que vous dites qu'en [*sic*] serez digne? Car si en péchant vous en êtes indigne, et que vous ne cessiez de pécher (car qui comprend ses fautes?) vous serez tout à fait privé de cette sanctification vivifiante. C'est pourquoi je vous prie d'entrer en de meilleures pensées : vivez soigneusement et saintement, et participez à la bénédiction ; laquelle, croyez-moi, chasse non seulement la mort, mais aussi toutes les maladies : parce que quand J-C demeure en nous, il accorde la cruelle loi de nos membres, il fortifie la piété, il assouplit les perturbations de l'esprit, il guérit les maladies, il remet les ruptures, et comme un bon pasteur, nous préserve de tomber.»

123) Sesmaisons, *Instruction sur la fréquente communion : ou l'Ecrit intitulé, Question, s'il est meilleur de communier souvent, que rarement*, présentée à la fin des *Remarques judicieuses*, p. 81. Cf. *FC*, I, 39. Le chiffre V est remplacé dans la version de 1644 par des sous-divisions complexes : «Cinquième règle / *Divisée en deux points, et contenant les dispositions habituelles* / Le premier point / *Touchant les dispositions habituelles, qui n'empêchent pas absolument la communion, divisé en 4 Résolutions* / Première Résolution».

Notons aussi que le jésuite justifie la formule incriminée par Arnould, en évoquant son caractère hyperbolique :

J'en dis autant de quelques-uns qui se trouvent remplis d'amour d'eux-mêmes, et qui sont si attachés au monde que de merveille. Si ces personnes-là communient souvent dans l'espérance de se détacher d'eux-mêmes et du monde [gardez-vous bien d'omettre cette condition, «dans l'espérance etc.», vous gâterez tout, et feriez contre l'intention de l'auteur, et de D. Molina : n'amplifiez pas aussi l'état desdites personnes, comme si elles étaient prodigieusement attachées au monde, et tant pleines de l'amour d'elles-mêmes, qu'elles fussent attachées d'affection à quelque péché. Consultez votre directeur en particulier sur cela.], elles font très bien, et elles rendent un grand honneur à Dieu¹²⁴⁾.

Le second objectif de l'opuscule de Sesmaisons est tout autre et relève indéniablement de la doctrine des nouveaux casuistes. La cible n'est plus une pénitente sincère et scrupuleuse mais une dévote frivole. Partant entre autres du présupposé que la *vraie* dévotion est l'apanage des religieux, un courant récemment apparu dans la Compagnie promouvait la dévotion facile chez les Grands et les riches et prescrivait à des confesseurs «civils et obligeants»¹²⁵⁾ de s'accommoder à leur ambition et à leur délicatesse. De ce point de vue, l'austérité, sinon la piété, de la princesse de Guéméné n'est qu'illusoire. Naturellement sensible à la dévotion *humaine*, elle affecterait la piété *inhumaine* de l'Église primitive qui a piqué son esprit de précieuse. Il faut donc lui montrer, en citant de nombreuses autorités, qu'aux premiers siècles le retranchement de l'Eucharistie n'était pas une pratique générale, contrairement

124) Sesmaisons, *op. cit.*, p. 89-90. Cf. *FC*, III, 10.

125) Arnould, *Discours d'un docteur en théologie, sur les sentiments du Père Emery de Bonis, jésuite, Touchant les abus qui se commettent dans La Fréquente Communion, et la trop grande facilité de donner l'absolution aux pécheurs*, 1645, *OC*, t. XXVIII, 1779, p. 519. Voir aussi les *Sentiments du Père Emery de Bonis, jésuite*, *Ibid.*, p. 493-505.

à ce que Port-Royal lui a fait croire, et que les saints conseillent vivement de recevoir l'Eucharistie par amour et confiance en la bonté divine ; alors, elle n'hésitera pas à revenir auprès des pères jésuites, qui lui proposent une piété toujours à l'image de l'Église primitive, mais plus accessible et plus sûre de brûler son cœur de ferveur. On reconnaît la concertation de Sesmaisons avec ses confrères casuistes, lorsqu'il expose l'opinion probable sur l'inutilité de la grâce acquise par la contrition ou par la pénitence pour recevoir avec profit le saint sacrement, ou bien lorsqu'il définit un cas nouveau, sur la possibilité de communier pour ceux qui se trouvent remplis d'amour pour eux-mêmes («Nous avons déduit ce point ès règles précédentes»)¹²⁶⁾. On cite les noms du P. Etienne Bauny (1564-1649), casuiste notoire et auteur de la *Somme des péchés* (1630), et du P. Michel Rabardeau (1572-1649)¹²⁷⁾.

La formule subtile «une volonté effective de plaire à Dieu¹²⁸⁾» est intéressante par rapport au P. Antoine Sirmond (1591-1643), à qui s'en prendra Pascal dans sa 10^e *Provinciale* (1656). Nous pouvons en effet la rapprocher de la distinction entre l'amour affectif et l'amour effectif que développera le P. Sirmond dans sa *Défense de la vertu*, parue en avril 1641, quelques mois après l'affaire de Sesmaisons. Dans le langage scolastique, la notion signifie le désir de plaire à Dieu suivi d'effets, c'est-à-dire d'actions extérieures. Or pour Sesmaisons, on ne ressent pas cette volonté en soi, parce qu'«on croit n'avoir point de dévotion».

126) FC, III, 7 et 10.

127) Lancelot, *Mémoires*, 1738, t. I, p. 239, note. Selon Sommervogel, le P. Rabardeau professa cinq ans la philosophie à Pont-à-Mousson, sept ans la théologie morale à Bourges et fut recteur de Bourges et d'Amiens. Il mourut à Paris, au collège de Clermont. Il est surtout connu par la polémique contre *l'Optati Galli* (1640) de Charles Hersent.

128) «Souvent on croit n'avoir point de dévotion, et on ne laisse pas d'en avoir. La vraie dévotion n'est pas une certaine facilité qu'on a à s'appliquer, et un contentement qu'on ressent ; mais c'est *une volonté effective de plaire à Dieu*. Je trouve des âmes qui ont ceci, et pourtant elles ont des peines non pareilles à s'appliquer. Je conseillerais à ces âmes de communier souvent.» (FC, III, 9 : nous soulignons.)

On ne peut ainsi entendre le terme que dans le sens particulier à son confrère. De même que l'amour effectif consiste dans les actes extérieurs d'observation des commandements, sans affection intérieure, celle-ci ne s'appliquant qu'à l'amour affectif selon Sirmond¹²⁹⁾, la volonté effective de plaire à Dieu implique une simple exécution extérieure de l'acte de communier institué par Dieu : «Je conseillerais à ces âmes de communier souvent». De même que Sirmond exempte les chrétiens de l'obligation d'aimer Dieu, cette clause de Sesmaisons ne les incite plus à vaincre leurs vices et à avancer dans la perfection, car on ne juge plus de la dévotion que par les marques extérieures, en l'occurrence par la fréquence de la communion¹³⁰⁾. Du point de vue de la morale relâchée, le silence sur l'invitation molinienne à s'efforcer d'avoir toujours la meilleure disposition pour communier est d'une nécessité impérieuse.

La stratégie polémique de La Fréquente Communion

Quelle attitude à adopter pour répondre à cet opuscule du P. de Sesmaisons, qui revêt la double apparence de l'humanisme dévot? Plutôt que de dresser un inventaire de la stratégie polémique d'Arnauld, il convient de faire deux remarques en rapport avec la biographie de la princesse de Guéméné. Tout d'abord, une remarque préliminaire s'impose sur la décision qu'a prise finalement Saint-Cyran, après quelques hésitations, de lancer la polémique par un ouvrage imprimé en réponse à un texte manuscrit. Il transpose une affaire privée, concernant la direction d'une pénitente de grande condition, sur un plan

129) Arnauld, *Extrait de quelques erreurs contenues dans un Livre intitulé : Défense de la Vertu, par Antoine Sirmond [...]*, Paris, 1641, p. 3 ; *id.*, «Note troisième [sur la 10^e Lettre] ou Dissertation théologique sur le commandement d'aimer Dieu», contenue dans Pascal, *Les Provinciales [...] avec les notes de Guillaume Wendroch, traduites en français*, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, Amsterdam, J. Fr. Bernard, 1735, 3 vol., t. II, p. 263-269.

130) Cf. *FC*, III, 9, p. 590-591.

plus général, pour faire réfléchir les dévots à ce qu'est la véritable dévotion. Depuis longtemps, l'abbé se désole que la fausse dévotion ronge la chrétienté de la Contre-Réforme :

Nous nous trompons fort en nos dévotions, car nous pensons qu'une personne est dévote pourvu qu'elle aille souvent à l'église, à confesse, à la communion..., sans prendre garde à ses mœurs [ni] si elle profite de ses communions et si le reste de la conduite de sa vie répond à ces apparences de dévotion : mais ce n'est pas véritablement en cela que consiste la vraie dévotion¹³¹⁾.

Sont classés comme faux dévots non seulement «les vicieux qui communient souvent¹³²⁾», mais aussi «ceux qui sont vertueux selon les mœurs et la raison civile¹³³⁾». Les premiers s'estiment assez dévots parce qu'ils sont assidus à la réception des sacrements, sans pour autant fuir les occasions prochaines des péchés mortels, telle la fornication avec leur servante, car ils profitent du secret du confessionnal¹³⁴⁾. Les seconds s'estiment et sont estimés justes et très dévots. Ils ignorent les uns et les autres que la vie chrétienne réside dans «l'exercice continu de la pénitence et de la foi, qui nous font toujours regarder Dieu comme offensé et Jésus-Christ médiateur envers lui¹³⁵⁾». Mettant toute leur dévotion à se confesser et à communier souvent, ils prennent pour fin ce qui n'est qu'un moyen et pervertissent ainsi l'ordre de la piété. Même s'ils brûlent d'un ardent désir d'avancer dans la dévotion, celui-ci demeure stérile tant qu'ils se flattent de leur vertu civile sans se reconnaître humblement comme

131) Orcibal, *Les Origines du jansénisme V*, p. 387.

132) Hermant, *Apologie pour M. Arnauld*, XXI, p. 291.

133) Lettre I de S-C [à Singlin], [début d'octobre 1640], éd. 1962, p. 23.

134) Hermant, *op. cit.*, XXI, p. 292 ; «Instructions particulières aux confesseurs, sur la pratique des sacrement de pénitence, tirées des actes de saint Charles, quatrième partie», reprise dans Antoine Godeau, *Ordonnances et Instructions synodales*, 4^e édition, Lyon, Jean Grégoire, 1666.

135) Orcibal, *op. cit.*, p. 303.

pêcheurs, et ne tâchent pas de corriger peu à peu leurs défauts et imperfections¹³⁶⁾. Et voici que parvient au prisonnier de Vincennes l'opuscule *Question, s'il est meilleur de communier souvent que rarement* du P. de Sesmaisons, dont le seul titre résume déjà l'esprit même de la fausse dévotion. Les deux types de piété proposés à la princesse de Guéméné, laxiste et molinien, correspondent de fait aux deux catégories de la fausse dévotion. La négation de la coutume de l'*excommunication* dans l'Eglise primitive et la stigmatisation de la conduite des directeurs qui imposent aux pénitents l'éloignement de l'Eucharistie trahissent à merveille la racine de leur mal : l'ignorance de la véritable pénitence. Sous la houlette de saint Augustin, Saint-Cyran y voit l'action de la providence divine, qui envoie parfois des troubles pour éclaircir les vérités de la foi¹³⁷⁾.

Fidèle aux idéaux de son maître, Arnauld réalise une subtile apologie de la vraie dévotion en adoptant des attitudes différentes à l'égard des deux sortes de fausse dévotion. Premièrement, il ne met pas en cause le second type de dévots. Il ne serait pas prudent de critiquer la coutume actuelle de l'Eglise, qui autorise par condescendance l'absolution suivie immédiatement de la confession. Faire de Molina un des symboles de la fausse dévotion risquerait d'offenser les clergés réformateurs qui recommandent l'ouvrage du chartreux, désigné ordinairement sous le titre de *La sainteté des prêtres*, à ceux qui exercent ou

136) *Ibid.*, p. 387-388.

137) *FC, Préface*, p. 120.

exerceront le sacerdoce¹³⁸⁾. Surtout la critique frontale de la dévotion de type molinien agacerait inutilement le milieu dévot tant à cause de son «préjugé de la coutume¹³⁹⁾» qu'à cause de son amour-propre¹⁴⁰⁾. Arnauld fait donc la peinture des premiers chrétiens pour laisser le sublime de l'ancienne pénitence détourner insensiblement de l'illusion les «personnes qui pensent sérieusement à se convertir à Dieu» et les «pasteurs et confesseurs zélés pour le bien des âmes»¹⁴¹⁾.

En contrepartie, *La Fréquente Communion* amplifie l'erreur des partisans de la communion fréquente. Arnauld a l'intuition géniale de transformer le cri de détresse émis par la princesse de Guéméné en emblème du courant laxiste («un digne couronnement de vos excès¹⁴²⁾») :

Mais n'est-ce pas enchérir par-dessus ces excès, et porter ouvertement les hommes dans l'irrévérence et le mépris des choses saintes, que de ne condamner pas seulement ceux qui témoignent un respect plus particulier

138) Vincent de Paul (1581-1660) inclut cet ouvrage dans le programme de la retraite au séminaire Saint-Lazare des ordinands du diocèse parisien. Cette retraite gratuite et obligatoire de quinze jours fut instituée en 1631 par le mandement de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi (Paul Broutin, *La Réforme pastorale en France au XVII^e siècle, recherches sur la tradition pastorale après le Concile de Trente*, Paris, Tournai, Desclée et Cie, 1956. 2 vol., t. II, p. 222). Arnauld se soumettra à cette retraite en septembre 1641, avant de recevoir la prêtrise. Notons aussi qu'Antoine Godeau (1605-1672), quand il était évêque de Grasse entre 1636 et 1638, peu avant l'affaire de Sesmaisons, ordonna à tous les prêtres du diocèse de se procurer l'ouvrage du chartreux, et son geste fut imité par de nombreuses ordonnances synodales (Godeau, *op. cit.*, p. 28. Cf. Broutin, *op. cit.*, t. II, p. 463).

139) Arnauld, *FC*, Préface, p. 74.

140) C'est seulement en réponse aux adversaires qui se réclament de Molina qu'Arnauld critique explicitement, dans sa *Tradition de l'Eglise* (1644), les contradictions spirituelles du chartreux, tout en admirant les premiers traités de son *Instruction* sur la sainteté du sacerdoce. Voir Arnauld, *OC*, t. XXVIII, 1779, p. 66-76.

141) *Ibid.*, titre de l'ouvrage.

142) *FC*, III, 10, p. 592.

vers ce sacrement si auguste ; mais d'y pousser encore indifféremment toutes sortes de personnes, jusqu'à ceux qui se trouvent *dénués de grâce, qui sont attachés prodigieusement au monde, et tout remplis de l'amour d'eux-mêmes*¹⁴³⁾ ?

Le caractère hyperbolique du style de la formule, qui se répète comme un refrain dans *La Fréquente Communion*, résume à lui seul l'abus de l'absolution précipitée, commis par les confesseurs obligeants. Le caractère abstrait de l'ouvrage, quant à lui, dispense Arnauld d'entrer en détail dans les exemples concrets du registre bas, et les thèmes principaux de la spiritualité port-royaliste, la sainte terreur de l'Eucharistie ou l'héroïsme des premiers chrétiens, gardent intact leur sublime. La dose est idéale pour susciter dans le milieu dévot l'indignation contre les prêtres flatteurs et les nouveaux casuistes, ainsi que l'admiration pour l'Eglise primitive. Le terrain était prêt d'ailleurs lorsque l'ouvrage fut publié, la *Somme des péchés* de Bauny ayant déjà été censurée en Sorbonne à l'été 1641, puis en avril 1642 par l'assemblée générale du clergé¹⁴⁴⁾.

CONCLUSION : LA SIGNIFICATION DE LA CONVERSION DE LA PRINCESSE DE GUÉMÉNÉ

Pour clore cette étude, rappelons la suite de la vie de notre pénitente après la fin de la rédaction par Arnauld de *La Fréquente Communion*, y compris la *Préface*, en janvier 1642. La correspondance reprise par le prisonnier de Vincennes depuis le carême de 1641 se poursuit jusqu'à la libération de l'abbé le 6 février 1643. Le nombre — quatorze selon le comptage du *Nécrologe de Port-Royal* —, la longueur et la densité spirituelle de ses lettres traduisent l'affection particulière de Saint-Cyran pour la princesse de Guéméné. De plus en plus

143) *Ibid.*, *Préface*, p. 77.

144) Hermant, *Mémoires*, Hermant, t. I, liv. II, ch. 12, p. 154-159.

attachée à Port-Royal, cette dernière obtint, le 6 juin 1643, l'autorisation de faire construire un pavillon au-dehors du monastère de P-R de Paris, dans l'enclos du jardin¹⁴⁵⁾. *La Fréquente Communion* parut en août 1643. Le 11 octobre suivant, Saint-Cyran s'éteignit, satisfait du grand succès de l'ouvrage.

Un an plus tard, on constate que la dévotion de la princesse de Guéméné commence à faiblir. Dans la lettre à Arnauld d'Andilly de juillet 1644, la Mère Angélique se repent de lui avoir mal parlé la veille de leur amie, en évoquant le monde «qui fournit tant de violentes tentations surtout aux Grands¹⁴⁶⁾». Lancelot cherche une des raisons du relâchement dans les malentendus entre la princesse et Singlin, désormais son unique directeur, toujours très méfiant du commerce avec les nobles¹⁴⁷⁾. Cet affaiblissement spirituel n'empêche pas pour autant la princesse de prêter son soutien à Port-Royal, contre lequel les menaces deviennent plus sensibles : en 1644, elle sollicite auprès de la Reine l'attribution de l'abbaye de Saint-Cyran à Martin de Barcos, neveu de l'abbé ; elle abrite ce dernier dans son hôtel de la place Royale pendant la persécution qui a suivi la publication de *La Fréquente Communion*¹⁴⁸⁾. En 1645 ou en 1646, sa rechute est une évidence aux yeux de tout le monde : «au bout de six à sept ans [depuis sa conversion en 1639] elle s'engagea insensiblement tout de nouveau dans le monde¹⁴⁹⁾». Son nom revient, et même fréquemment, dans les

145) Jean Mesnard, «La construction de P-R de Paris», *Chroniques de Port-Royal*, n°40, 1991, p. 224 et note 35. Il faut encore corriger le récit du cardinal de Retz, qui rapporte la retraite de la princesse dans «sa maison de Port-Royal» autour du 6 juillet 1641.

146) La lettre CLIII de la Mère Angélique, t. I, p. 267.

147) Lancelot, *op. cit.*, p. 376 ; cf. A. -C. Josse, *op. cit.*, p. 69.

148) Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires, suivis de Antoine Arnauld, dit l'abbé Arnauld, Mémoires*, éd. Régine Pouzet, Paris, Champion, 2008, p. 304 ; anonyme, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la R. M. Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld [Mémoires d'Utrecht]*, Utrecht, 1742, 3 vol., t. I, p. 244.

149) *Nécrologe de Port-Royal*, p. 113.

Mémoires de Retz sur la période de la Fronde¹⁵⁰⁾. Sa relation avec Port-Royal est toujours ambiguë, car l'ancien amant à qui elle a choisi de revenir se montre aussi solidaire de Port-Royal, sans en partager la morale et la spiritualité¹⁵¹⁾. Devant celle qui veut allier la piété et le siècle, et qui est toujours disposée à rendre service au monastère, la Mère Angélique est partagée entre la douleur et l'affection. Pour voir de nouveau la princesse s'éloigner du monde, il faut attendre la mort tragique de son fils cadet, Louis de Rohan, dit le chevalier de Rohan (1635- 27 novembre 1674)¹⁵²⁾, qui la conduit à se retirer à Rochefort-en-Yveliens. En 1679, elle écrit à la Mère Angélique de Saint-Jean une lettre de repentance¹⁵³⁾. La voilà qui retrouve la vie de pénitente qu'elle avait vécue sincèrement entre 1639 et 1643. Elle finit ses jours en 1685 après une longue maladie.

C'est une ironie du sort que la dévotion de la princesse de Guéméné ait faibli juste après le succès retentissant de *La Fréquente Communion*. Mais cela ne diminue pas pour autant la portée de cette *conversion du siècle*. *La Fréquente Communion* n'aurait pas vu le jour telle que nous la connaissons, si la princesse n'avait pas émis cette formule fatidique, *remplie d'amour d'elle-même et si attachée au monde que de merveille*, et provoqué ainsi la réaction du P. de Sesmaisons. La répercussion de la métamorphose spirituelle de notre héroïne s'étend aussi au paysage de la dévotion. Tout d'abord, citons la disparition de la rupture entre les religieux et les laïcs, que craignaient les jésuites¹⁵⁴⁾. Port-Royal invite les chrétiens de tous les états à se soumettre à la vie de pénitence,

150) Retz, *op. cit.*, surtout p. 347, 549, 572, 585, 683.

151) *Dictionnaire de Port-Royal*, article sur le cardinal de Retz, par Simone Bertière et Jean Lesaulnier.

152) Le chevalier de Rohan fut condamné à mort, accusé de rébellion. C'est vers cette époque, entre 1675 et 1677, que le cardinal de Retz rédige ses *Mémoires* (éd. Bertière, p. 8)

153) C. Gazier, *op. cit.*, p. 13.

154) Hemant insiste sur ce point dans son *Apologie pour M. Arnauld* (Remarque XXI).

dont l'essentiel consiste dans l'éloignement de l'Eucharistie, et que peuvent pratiquer même les fidèles de faible constitution. Mais c'est surtout l'ascendant de la spiritualité port-royaliste sur les femmes que symbolise la conversion de la princesse de Guéméné. Les jésuites ne sont pas étonnés que les savants défenseurs des «libertés de l'Eglise gallicane» soient acquis à l'idéal de l'Eglise primitive, qu'illustre avec éloquence *La Fréquente Communion*¹⁵⁵⁾. Au contraire, ils montrent une vive inquiétude devant la fascination qu'elle exerce sur le public féminin, tant dévot que mondain. Voici l'accusation de l'auteur des *Remarques judicieuses* contre Arnauld :

N'avez-vous pas autre chose à enseigner aux femmes? Est-ce pour cela que vous avez été si longtemps sur les bancs de Sorbonne? Que vous avez fait tant d'actes et tant de Tentatives? Tant de Sorbonniques? Est-ce afin que les avis que vous donnez aux femmes fussent plus autorisés, que vous avez reçu le bonnet de docteur, et tant fait qu'on vous a admis en la maison de Sorbonne? Mais quel profit tireront de la lecture de votre livre, celles en faveur de qui vous l'avez écrit? Les scrupuleuses en perdront l'esprit, les mondaines s'en railleront, et les plus dévotes trembleront, n'osant plus communier, désespérant de se voir privées de ce sacrement pour jamais¹⁵⁶⁾.

Les jésuites appréhendent surtout que la critique par Port-Royal *des faux dévots* ne diminue leur ascendant sur les dévotes :

Que si vous me repartiez que ce livre n'est pas écrit contre les dévotes, mais contre les mondaines seulement. Bon Dieu, quelle imagination pour un docteur, de croire qu'une femme mondaine s'appliquera sérieusement à la lecture d'un si gros volume que le vôtre, dont la grosseur leur ferait perdre

155) Cf. Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 1994 [1980] ; Alain Talon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVIe siècle : Essai sur la vision gallicane du monde*, PUF, 2002.

156) La Haye, *op. cit.*, Remarque XXXII, p. 37-38.

l'envie de le lire, quand la curiosité les y porterait ; l'*Introduction* seule de M. de Genève leur fait peur : et c'est pour elles néanmoins, dites-vous, que vous écrivez. Si telles personnes se convertissent par votre livre, ce sera donc pour en avoir vu la couverture, et non pas pour l'avoir lu. Quant aux autres, au lieu de les instruire à se mieux préparer à une telle action, vous leur en ferez perdre la dévotion, les rendant par une telle doctrine (si crue pour de faibles estomacs) ou folles, ou désespérées, ou à tout le moins scrupuleuses à un tel point, qu'elles s'accuseront dorénavant de s'en être approchées à Pâques, et n'oseront plus en approcher à l'avenir¹⁵⁷⁾.

Le zèle et la violence hors du commun des futures polémiques entre Port-Royal et les jésuites ne peuvent se comprendre entièrement sans tenir compte de cette rivalité pastorale des deux écoles de la Contre-Réforme.

Enfin, la conversion de la princesse de Guéméné semble être à l'origine de la relation spirituelle et culturelle bien connue entre Port-Royal et les précieuses¹⁵⁸⁾. Le rôle joué par la néophyte dans l'affaire du P. de Sesmaisons apaise quelque peu la méfiance des gens de Port-Royal envers les Grands, bien que Singlin ne cesse de résister à cette évolution. Le glissement de la métaphore cyranienne en témoigne. Pour l'abbé, la conversion des hommes, en particulier des Grands, est toujours comparable à une étincelle. Or lorsque Mme de Sablé se soumet à sa conduite au début de 1642, il ne parle plus de l'étincelle sur le pavé glacé comme il l'avait fait pour Mme de Guéméné nouvellement touchée par Dieu, mais d'une étincelle que la marquise pourra conserver, «en la

157) *Ibid.*, p. 38-39.

158) Philippe Sellier, *Port-Royal et la littérature II*, Paris, Champion, 2000 ; *Essais sur l'imaginaire classique : Pascal, Racine, Précieuses et moralistes, Fénelon*, Paris, Champion, 2003.

faisant croître par ses bons exercices¹⁵⁹⁾ ». Saint-Cyran sait maintenant que Dieu ne refuse pas ses grâces aux Grands. Tout en restant prudent, il ne montre plus de scepticisme :

Je m'assure qu'observant ces choses le mieux qu'elle pourra, Dieu lui fera miséricorde, et changera l'étincelle de sa charité en un grand feu, qui consommera peu à peu dans son cœur tout l'amour des choses de la terre, et lui donnera une joie sensible de voir qu'après avoir passé quelque temps dans ces exercices de piété, elle se trouvera en état de n'aimer que Dieu seul, et ce qu'il lui commandera d'aimer pour l'amour de lui¹⁶⁰⁾.

L'exemple de la princesse de Guéméné et de la marquise de Sablé est encore suivi par d'autres *belles amies* : la future reine de Pologne (Louise-Marie de Gonzague, 1611-1667), la duchesse de Longueville, la comtesse de La Fayette (Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, 1634-1693), la marquise de Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, 1626-1696). Du rapprochement entre Port-Royal et les dames de grande condition, très souvent classées comme précieuses, résultera la laïcisation de la spiritualité qui mettra au jour de nombreux chefs-d'œuvre de la littérature moraliste.

A voir ces répercussions que la conversion de la princesse de Guéméné a eues sur les paysages spirituel et culturel du XVII^e siècle français, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer *l'événement* du jour où Saint-Cyran reçut la lettre qui lui demandait la conduite de la nouvelle convertie : coïncidence prodigieuse entre la lecture de Luc XIII pour les Quatre-Temps de septembre et l'âme comparable à l'étincelle sur le pavé de glace.

159) Lettre XLII de Saint-Cyran à Singlin du 17 février 1642, éd. 1679, t. I, p. 326. C'est Annie Barnes qui rapporte cette très longue lettre à Mme de Sablé nouvellement soumise à la conduite du prisonnier de Vincennes (*Les Origines du jansénisme IV*, p. 260k n. 1). On devra donc situer sa conversion, traditionnellement datée de 1641 (*Lettres de la Mère Angélique*, t. I, p. 201-202, note), entre fin 1641 et début 1642.

160) Lettre XLII de Saint-Cyran, p. 336-337.